



2015/2221(INI)

14.12.2015

AMENDEMENTS

1 - 180

Projet de rapport
Roberto Gualtieri
(PE569.634v01-00)

sur l'union bancaire – rapport annuel 2015
(2015/2221(INI))

Amendement 1
Beatrix von Storch

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu la déclaration du sommet de la zone euro du 29 juin 2012^{1 bis}, envisageant de "briser le cercle vicieux qui existe entre les banques et les États",

1 bis

http://www.consilium.europa.eu/fr/europe-an-council/pdf/20120629-euro-area-summit-statement-fr_pdf.

Or. en

Amendement 2
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu la proposition de la Commission européenne de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des mesures structurelles améliorant la résilience des établissements de crédit de l'UE (COM/2014/043),

Or. en

Amendement 3
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu la Revue de stabilité financière de novembre 2015 de la Banque centrale européenne,

Or. en

Amendement 4
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu la décision de la Banque centrale européenne du 24 février 2014 concernant l'organisation des mesures préparatoires pour la collecte de données granulaires sur le crédit par le Système européen de banques centrales (BCE/2014/6),

Or. en

Amendement 5
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 6 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu la décision de la Commission européenne de renvoyer la République tchèque, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, la Roumanie et la Suède devant la Cour de justice de l'Union européenne pour la non-transposition de la directive

*relative au redressement des banques et à
la résolution de leurs défaillances
(2014/59/UE),*

Or. en

Amendement 6
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 6 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*- vu les travaux récents du Comité de
Bâle, en particulier la révision de
l'approche standard pour le risque de
crédit et la révision de la mesure du risque
opérationnel,*

Or. en

Amendement 7
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 6 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*- vu le rapport du comité européen du
risque systémique sur le traitement
réglementaire des expositions souveraines
de mars 2015,*

Or. en

Amendement 8
Burkhard Balz

Proposition de résolution
Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

**- vu le rapport du comité européen du
risque systémique sur le traitement
réglementaire des expositions souveraines
de mars 2015,**

Or. en

Amendement 9
Beatrix von Storch

Proposition de résolution
Visa 12

Proposition de résolution

Amendement

**- vu le rapport intitulé "Compléter
l'Union économique et monétaire
européenne" ("rapport des cinq
présidents"),**

supprimé

Or. en

Amendement 10
Pervenche Berès

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

**- vu la déclaration du Conseil sur l'union
bancaire et le financement-relais du
Fonds de résolution unique
du 8 décembre 2015,**

Or. en

Amendement 11
Burkhard Balz

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu sa résolution du...^{1 bis} sur le bilan et les enjeux du règlement de l'Union relatif aux services financiers: incidence et progression vers un cadre de réglementation financière de l'Union plus efficace et efficient et vers une union des marchés de capitaux (2015/2106(INI)),

^{1 bis} Veuillez insérer la date de l'adoption en plénière du projet d'avis 2015/2106(INI)

Or. en

Amendement 12
Emmanuel Maurel

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu le Rapport du Parlement sur l'examen du cadre de gouvernance économique: bilan et enjeux (2014/2145(INI)),

Or. fr

Amendement 13
Michael Theurer

Proposition de résolution
Visa 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu le rapport du Comité européen du risque systémique sur le traitement réglementaire des expositions souveraines, publié en mars 2015^{1 bis},

1 bis

<http://www.esrb.europa.eu/pub/pdf/other/esrbreportregulatorytreatmentsovereignexposures032015.en.pdf?405685f026a3b42a9f5e8fa1098ef5ed>

Or. de

Amendement 14

Marco Valli, Marco Zanni

**Proposition de résolution
Considérant A**

Proposition de résolution

A. considérant qu'une union bancaire est une composante indispensable d'une union monétaire et l'un des principaux fondements d'une véritable union économique et monétaire (UEM);

Amendement

supprimé

Or. it

Amendement 15

Burkhard Balz

**Proposition de résolution
Considérant A**

Proposition de résolution

A. considérant qu'une union bancaire est une composante **indispensable d'une union monétaire et l'un des principaux fondements** d'une véritable union

Amendement

A. considérant qu'une union bancaire est une composante **essentielle** d'une véritable union économique et monétaire (UEM), **en particulier parce qu'elle contribue à la**

économique et monétaire (UEM);

stabilité financière et favorise une réglementation du secteur bancaire axée sur les risques et car elle renforce la solvabilité des banques afin d'empêcher l'utilisation de l'argent des contribuables en cas de défaillances bancaires;

Or. en

Amendement 16

Tom Vandenkendelaere

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant *qu'une union bancaire est une composante indispensable d'une union monétaire et l'un des principaux fondements* d'une véritable union économique et monétaire (UEM);

Amendement

A. considérant *qu'un règlement uniforme est crucial pour garantir la stabilité financière, améliorer l'intégration financière et créer des conditions de concurrence équitables sur le marché financier européen; que, dans une union économique et monétaire partageant la même monnaie, il s'est avéré nécessaire d'accompagner ce règlement uniforme d'une véritable union bancaire, afin de briser le cercle vicieux entre les banques et les États et de refléter plus généralement l'interdépendance accrue;*

Or. en

Amendement 17

Miguel Urbán Crespo, Rina Ronja Kari

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant qu'une union bancaire est une composante *indispensable* d'une union monétaire et l'un des *principaux* fondements d'une véritable union

Amendement

A. considérant qu'une union bancaire est une composante d'une union monétaire et l'un des fondements d'une véritable union économique et monétaire (UEM);

économique et monétaire (UEM);

Or. en

Amendement 18
Beatrix von Storch

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant ***qu'une union*** bancaire est une composante indispensable ***d'une union monétaire*** et l'un des principaux fondements ***d'une véritable union*** économique et monétaire (UEM);

Amendement

A. considérant ***que l'union*** bancaire est ***conçue pour être*** une composante indispensable et l'un des principaux fondements ***de l'union*** économique et monétaire (UEM);

Or. en

Amendement 19
Ramón Jáuregui Atondo, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant qu'une union bancaire est une composante indispensable d'une union monétaire et l'un des principaux fondements d'une véritable union économique et monétaire (UEM);

Amendement

A. considérant qu'une union bancaire est une composante indispensable d'une union monétaire et l'un des principaux fondements d'une véritable union économique et monétaire (UEM) ***et qu'elle est ouverte à la participation des États membres qui n'ont pas encore adopté l'euro;***

Or. es

Amendement 20
Ramón Jáuregui Atondo, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que l'euro est la monnaie de l'Union européenne;

Or. es

Amendement 21
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

Amendement

B. considérant que l'union bancaire ***joue un rôle dans*** la stabilité des banques de la zone euro et le rétablissement de la confiance dans celles-ci, ***puisque'elle accroît*** l'intégration financière, ***facilite*** le partage des risques au sein de l'union monétaire ***et contribue à briser le lien entre les États souverains et les banques au niveau national;***

B. considérant que l'union bancaire ***n'est pas suffisante pour garantir*** la stabilité des banques de la zone euro et le rétablissement de la confiance dans celles-ci, ***pour accroître*** l'intégration financière ***et pour faciliter*** le partage des risques au sein de l'union monétaire ***puisque'elle n'agira que sur les conséquences et non sur les causes;***

Or. it

Amendement 22
Beatrix von Storch

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

Amendement

B. considérant que l'union bancaire joue un rôle dans la stabilité des banques de la zone euro et le rétablissement de la confiance dans celles-ci, puisque'elle accroît l'intégration financière, facilite le partage des risques au sein de l'union monétaire et contribue à briser le lien entre les États

B. considérant que ***l'on estime que*** l'union bancaire joue un rôle dans la stabilité des banques de la zone euro et le rétablissement de la confiance dans celles-ci, puisque'elle accroît l'intégration financière, facilite le partage des risques au sein de l'union monétaire et contribue à

souverains et les banques *au niveau national*;

briser le lien entre les États souverains et les banques;

Or. en

Amendement 23

Alfred Sant

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'union bancaire joue un rôle dans la stabilité des banques de la zone euro et le rétablissement de la confiance dans celles-ci, puisqu'elle accroît l'intégration financière, facilite le partage des risques au sein de l'union monétaire et contribue à briser le lien entre les États souverains et les banques au niveau national;

Amendement

B. considérant que l'union bancaire joue un rôle dans la stabilité des banques de la zone euro et le rétablissement de la confiance dans celles-ci, puisqu'elle accroît l'intégration financière, facilite le partage des risques au sein de l'union monétaire et contribue à briser le lien entre les États souverains et les banques au niveau national, *sous réserve que soit pris en considération le fait que les solutions fondées sur une approche unique peuvent ne pas être efficaces pour aborder les différentes réalités économiques et financières des États membres*;

Or. en

Amendement 24

Esther de Lange

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'union bancaire joue un rôle dans la stabilité des banques de la zone euro et le rétablissement de la confiance dans celles-ci, puisqu'elle accroît l'intégration financière, facilite le partage des risques au sein de l'union monétaire et contribue à briser le lien entre les États

Amendement

B. considérant que l'union bancaire joue un rôle dans la stabilité des banques de la zone euro et le rétablissement de la confiance dans celles-ci, puisqu'elle accroît l'intégration financière, facilite le partage des risques au sein de l'union monétaire et contribue à briser le lien entre les États

souverains et les banques *au niveau national*;

souverains et les banques *à tous les niveaux*;

Or. en

Amendement 25
Burkhard Balz

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'union bancaire joue un rôle dans la stabilité des banques de la zone euro et le rétablissement de la confiance dans celles-ci, puisqu'elle accroît l'intégration financière, *facilite le partage des risques au sein de l'union monétaire* et contribue à briser le lien entre les États souverains et les banques *au niveau national*;

Amendement

B. considérant que l'union bancaire joue un rôle dans la stabilité des banques de la zone euro et le rétablissement de la confiance dans celles-ci, puisqu'elle accroît l'intégration financière, *réduit sensiblement les risques dans le système bancaire européen* et contribue à briser le lien entre les États souverains et les banques;

Or. en

Amendement 26
Emmanuel Maurel

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'union bancaire joue un rôle dans la stabilité des banques de la zone euro et le rétablissement de la confiance dans celles-ci, puisqu'elle accroît l'intégration financière, facilite le partage des risques au sein de l'union monétaire et contribue à *briser le lien entre les États souverains* et les banques *au niveau national*;

Amendement

B. considérant que l'union bancaire joue un rôle dans la stabilité des banques de la zone euro et le rétablissement de la confiance dans celles-ci, puisqu'elle accroît l'intégration financière, facilite le partage des risques au sein de l'union monétaire et contribue à *réduire l'aléa moral dont bénéficient* les banques *vis-à-vis des États*;

Or. fr

Amendement 27

Miguel Urbán Crespo, Rina Ronja Kari, Matt Carthy, Fabio De Masi

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'union bancaire joue un rôle dans la stabilité des banques de la zone euro et le rétablissement de la confiance dans celles-ci, puisqu'elle accroît l'intégration financière, facilite le partage des risques au sein de l'union monétaire et contribue à briser le lien entre les États souverains et les banques au niveau national;

Amendement

B. considérant que l'union bancaire joue un rôle dans la stabilité des banques de la zone euro et le rétablissement de la confiance dans celles-ci, puisqu'elle accroît l'intégration financière, facilite le partage des risques au sein de l'union monétaire et contribue à briser le lien entre les États souverains et les banques au niveau national ***afin d'éviter une socialisation de la dette privée par les établissements financiers***;

Or. en

Amendement 28

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'union bancaire joue un rôle dans la stabilité des banques de la zone euro et le rétablissement de la confiance dans celles-ci, puisqu'elle accroît l'intégration financière, ***facilite*** le partage des risques au sein de l'union monétaire et contribue à briser le lien entre les États souverains et les banques au niveau national;

Amendement

B. considérant que l'union bancaire joue un rôle dans la stabilité des banques de la zone euro et le rétablissement de la confiance dans celles-ci, puisqu'elle accroît l'intégration financière, ***réduit le risque de défaillances bancaires individuelles causant des perturbations, tout en assurant*** le partage des risques ***systemiques transfrontaliers résiduels*** au sein de l'union monétaire, et contribue à briser le lien entre les États souverains et les banques au niveau national;

Or. en

Amendement 29

Renato Soru, Isabella De Monte, Andrea Cozzolino, Alessia Maria Mosca

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que l'union bancaire joue un rôle clé dans le financement des investissements et, par conséquent, dans la promotion de la croissance et de la création d'emplois au sein de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 30

Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

Amendement

C. considérant que dans une union bancaire, il convient d'accompagner le règlement uniforme d'un mécanisme de surveillance unique (MSU), d'un mécanisme de résolution unique (MRU) et d'un système commun de garantie des dépôts, et de l'assortir d'un filet de sécurité budgétaire efficace au niveau de l'Union;

supprimé

Or. it

Amendement 31

Beatrix von Storch

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que dans **une union** bancaire, **il convient d'accompagner** le règlement uniforme **d'un** mécanisme de surveillance unique (MSU), **d'un** mécanisme de résolution unique (MRU) et **d'un** système **commun** de garantie des dépôts, **et de l'assortir d'un filet de sécurité budgétaire efficace au niveau de l'Union;**

Amendement

C. considérant que dans **l'union** bancaire, le règlement uniforme **a été complété par un** mécanisme de surveillance unique (MSU), **un** mécanisme de résolution unique (MRU) et **un** système de garantie des dépôts;

Or. en

Amendement 32
Michael Theurer

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que dans une union bancaire, **il convient** d'accompagner le règlement uniforme d'un mécanisme de surveillance unique (MSU), d'un mécanisme de résolution unique (MRU) et d'un système commun de garantie des dépôts, et de l'assortir d'un filet de sécurité budgétaire efficace au niveau de l'Union;

Amendement

C. considérant que dans une union bancaire, **il conviendrait** d'accompagner le règlement uniforme d'un mécanisme de surveillance unique (MSU), d'un mécanisme de résolution unique (MRU) et – **pour autant que toutes les conditions nécessaires soient réunies** – d'un système commun de garantie des dépôts, et de l'assortir d'un filet de sécurité budgétaire efficace au niveau de l'Union;

Or. de

Amendement 33
Burkhard Balz

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que dans une union

Amendement

C. considérant que dans une union

bancaire, *il convient d'accompagner le* règlement uniforme *d'un* mécanisme de surveillance unique (MSU), *d'un* mécanisme de résolution unique (MRU) et *d'un système commun de garantie des dépôts, et de l'assortir d'un filet de sécurité budgétaire efficace au niveau de l'Union;*

bancaire, *le développement d'un* règlement uniforme *est favorisé par un* mécanisme de surveillance unique (MSU), *un* mécanisme de résolution unique (MRU) et *un niveau élevé et uniforme de protection des dépôts couverts;*

Or. en

Amendement 34 **Esther de Lange**

Proposition de résolution **Considérant C**

Proposition de résolution

C. considérant que dans une union bancaire, il convient d'accompagner le règlement uniforme d'un mécanisme de surveillance unique (MSU), d'un mécanisme de résolution unique (MRU) et d'un système commun de garantie des dépôts, *et de l'assortir d'un filet de sécurité budgétaire efficace au niveau de l'Union;*

Amendement

C. considérant que dans une union bancaire, il convient d'accompagner le règlement uniforme d'un mécanisme de surveillance unique (MSU), d'un mécanisme de résolution unique (MRU) et, *si et lorsque les conditions requises sont réunies,* d'un système commun de garantie des dépôts;

Or. en

Amendement 35 **Marco Valli, Marco Zanni**

Proposition de résolution **Considérant D**

Proposition de résolution

D. considérant que le MSU constitue le premier pilier de l'union bancaire, *et* qu'il *vise à assurer une* surveillance uniforme et homogène des banques de la zone euro, *à créer des* conditions équitables sur le marché bancaire *et à contribuer à la*

Amendement

D. considérant que le MSU constitue le premier pilier de l'union bancaire *et* qu'il *n'a jusqu'à présent pas assuré la* surveillance uniforme et homogène des banques de la zone euro, *pas plus que l'instauration de* conditions équitables sur

sécurité et *à la* solidité des établissements de crédit *ainsi qu'à la* stabilité du système financier;

le marché bancaire, *d'une plus grande* sécurité et *d'une plus grande* solidité des établissements de crédit *ou d'une plus grande* stabilité du système financier;

Or. it

Amendement 36

Miguel Urbán Crespo, Rina Ronja Kari, Matt Carthy, Fabio De Masi

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que le MSU constitue le premier pilier de l'union bancaire, et qu'il *vis*e à assurer une surveillance uniforme et homogène des banques de la zone euro, *à créer* des conditions équitables sur le marché bancaire et *à contribuer* à la sécurité et à la solidité des établissements de crédit ainsi qu'à la stabilité du système financier;

Amendement

D. considérant que le MSU constitue le premier pilier de l'union bancaire, et qu'il *devrait viser* à assurer une surveillance uniforme et homogène des banques de la zone euro, *en prenant en considération le cadre inégal de la construction européenne découlant de la division internationale du travail entre les régions centrales et périphériques, en créant* des conditions équitables sur le marché bancaire et *en contribuant* à la sécurité et à la solidité des établissements de crédit ainsi qu'à la stabilité du système financier;

Or. en

Amendement 37

Burkhard Balz

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que le MSU constitue le premier pilier de l'union bancaire, et qu'il vise à assurer une surveillance uniforme et homogène des banques *de la zone euro*, à créer des conditions équitables sur le marché bancaire *et* à contribuer à la

Amendement

D. considérant que le MSU constitue le premier pilier de l'union bancaire, et qu'il vise à assurer une surveillance uniforme et homogène des *grandes* banques *des États membres participants*, à créer des conditions équitables sur le marché

sécurité et à la solidité des établissements de crédit ainsi qu'à la stabilité du système financier;

bancaire, à contribuer à la sécurité et à la solidité des établissements de crédit ainsi qu'à la stabilité du système financier *et à respecter la diversité des établissements de crédit et de leurs modèles économiques dans le secteur bancaire européen;*

Or. en

Amendement 38
Markus Ferber

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que, dans le cadre de son activité de surveillance, la Banque centrale européenne n'a pas suffisamment tenu compte du principe de proportionnalité;

Or. de

Amendement 39
Beatrix von Storch

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que l'établissement du MSU au sein de la BCE crée un conflit d'intérêts entre la volonté de mener une politique monétaire indépendante et l'objectif de contrôle prudentielle;

Or. en

Amendement 40
Beatrix von Storch

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D ter. considérant que l'article 127, paragraphe 6, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne permet uniquement de confier à la Banque centrale européenne des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de contrôle prudentiel, de sorte que le MSU – qui joue un rôle de contrôleur général – a créé une insécurité juridique au détriment des entités contrôlées;

Or. en

Amendement 41
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

Amendement

E. considérant que le MRU constitue le deuxième pilier de l'union bancaire, et qu'il ***vis***e à garantir des règles et procédures uniformes ainsi qu'un processus décisionnel commun en vue d'une résolution sans heurt des défaillances des banques, avec le moins d'incidences possibles sur l'économie réelle et les finances publiques;

E. considérant que le MRU constitue le deuxième pilier de l'union bancaire, et qu'il ***pourrait ne pas suffire*** à garantir des règles et procédures uniformes ainsi qu'un processus décisionnel commun en vue d'une résolution sans heurt des défaillances des banques, avec le moins d'incidences possibles sur l'économie réelle et les finances publiques;

Or. it

Amendement 42
Beatrix von Storch

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que le MRU constitue le deuxième pilier de l'union bancaire, et qu'il vise à garantir des règles et procédures uniformes ainsi qu'un processus décisionnel commun en vue d'une résolution sans heurt des défaillances des banques, avec le moins d'incidences possibles sur l'économie réelle **et** les finances publiques;

Amendement

E. considérant que le MRU constitue le deuxième pilier de l'union bancaire, et qu'il vise à garantir des règles et procédures uniformes ainsi qu'un processus décisionnel commun en vue d'une résolution sans heurt des défaillances des banques, avec le moins d'incidences possibles sur l'économie réelle, **afin de protéger pleinement** les finances publiques **contre les coûts occasionnés par le renflouement des banques**;

Or. en

Amendement 43

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que le MRU constitue le deuxième pilier de l'union bancaire, et qu'il vise à garantir des règles et procédures uniformes ainsi qu'un processus décisionnel commun en vue d'une résolution sans heurt des défaillances des banques, avec le moins d'incidences possibles sur l'économie réelle et les finances publiques;

Amendement

E. considérant que le MRU constitue le deuxième pilier de l'union bancaire, et qu'il vise à garantir des règles et procédures uniformes ainsi qu'un processus décisionnel commun en vue d'une résolution sans heurt des défaillances des banques, avec le moins d'incidences possibles sur **le reste du système financier, les citoyens ordinaires**, l'économie réelle et les finances publiques;

Or. en

Amendement 44

Miguel Urbán Crespo, Rina Ronja Kari, Matt Carthy, Fabio De Masi

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que le MRU constitue le deuxième pilier de l'union bancaire, et qu'il **visé** à garantir des règles et procédures uniformes ainsi qu'un processus décisionnel commun en vue d'une résolution sans heurt des défaillances des banques, avec le moins d'incidences possibles sur l'économie réelle et les finances publiques;

Amendement

E. considérant que le MRU constitue le deuxième pilier de l'union bancaire, et qu'il **devrait viser** à garantir des règles et procédures uniformes ainsi qu'un processus décisionnel commun en vue d'une résolution sans heurt des défaillances des banques, avec le moins d'incidences possibles sur l'économie réelle et les finances publiques **dans l'ensemble de l'Europe**;

Or. en

Amendement 45

Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant **que le** système commun de garantie des dépôts, **qui devait au départ constituer le troisième pilier de l'union bancaire, ne consiste à ce jour qu'en un rapprochement des systèmes nationaux, et qu'un système commun capable d'assurer le même niveau de protection pour tous les dépôts, quel que soit le pays dans lequel ils sont effectués,** est une composante indispensable **d'une réelle union bancaire**;

Amendement

F. considérant **qu'un** système commun de garantie des dépôts **bien structuré** est une composante indispensable **pour assurer la stabilité du système financier et protéger les épargnants**;

Or. it

Amendement 46

Othmar Karas

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le système commun de garantie des dépôts, qui devait au départ constituer le troisième pilier de l'union bancaire, ne consiste à ce jour qu'en un rapprochement des systèmes nationaux, et ***qu'un*** système commun ***capable*** d'assurer le même niveau de protection pour tous les dépôts, quel que soit le pays dans lequel ils sont effectués, ***est une composante indispensable d'une réelle union bancaire***;

Amendement

F. considérant que le système commun de garantie des dépôts, qui devait au départ constituer le troisième pilier de l'union bancaire, ne consiste à ce jour qu'en un rapprochement des systèmes nationaux, et ***que les prochaines étapes en vue d'instaurer un*** système commun ***ne devraient pas être franchies avant la fin des efforts d'harmonisation actuellement déployés, sans quoi nous ne serons pas capables*** d'assurer le même niveau de protection pour tous les dépôts, quel que soit le pays dans lequel ils sont effectués;

Or. en

Amendement 47

Beatrix von Storch

au nom du groupe ECR

Bernd Lucke

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le système commun de garantie des dépôts, ***qui devait au départ constituer le troisième pilier de l'union bancaire, ne consiste à ce jour qu'en un rapprochement des*** systèmes nationaux, et ***qu'un système commun capable d'assurer le même niveau de protection pour tous les dépôts, quel que soit le pays dans lequel ils sont effectués, est une composante indispensable d'une réelle union bancaire***;

Amendement

F. considérant que le système commun de garantie des dépôts ***est inapproprié tant que les risques continuent à varier considérablement entre les différents*** systèmes ***bancaires*** nationaux;

Or. en

Amendement 48

Michael Theurer

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le système commun de garantie des dépôts, **qui devait au départ** constituer le troisième pilier de l'union bancaire, **ne consiste à ce jour qu'en un rapprochement des systèmes nationaux, et qu'un système commun capable d'assurer le même niveau de protection pour tous les dépôts, quel que soit le pays dans lequel ils sont effectués, est une composante indispensable d'une réelle union bancaire;**

Amendement

F. considérant que le système commun de garantie des dépôts **devrait** constituer le troisième pilier de l'union bancaire, **mais qu'un nombre non négligeable d'États membres n'a pas complètement transposé les directives de l'Union européenne nécessaires à cette fin;**

Or. de

Amendement 49

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le système commun de garantie des dépôts, qui devait au départ constituer le troisième pilier de l'union bancaire, ne consiste à ce jour qu'en un rapprochement des systèmes nationaux, et **qu'un** système commun capable d'assurer le même niveau de protection pour tous les dépôts, quel que soit le pays dans lequel ils sont effectués, est une composante indispensable d'une réelle union bancaire;

Amendement

F. considérant que le système commun de garantie des dépôts, qui devait au départ constituer le troisième pilier de l'union bancaire, ne consiste à ce jour qu'en un rapprochement des systèmes nationaux, et **qu'à terme, un** système commun capable d'assurer le même niveau de protection pour tous les dépôts, quel que soit le pays dans lequel ils sont effectués, est une composante indispensable d'une réelle union bancaire;

Or. en

Amendement 50
Beatrix von Storch

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le système commun de garantie des dépôts, **qui devait au départ constituer** le troisième pilier de l'union bancaire, **ne consiste à ce jour qu'en un rapprochement** des systèmes nationaux, **et qu'un système commun capable d'assurer le même niveau de protection pour tous les dépôts, quel que soit le pays dans lequel ils sont effectués, est une composante indispensable d'une réelle union bancaire;**

Amendement

F. considérant que le système commun de garantie des dépôts **constitue** le troisième pilier de l'union bancaire **et se compose** des systèmes nationaux **qui, lorsqu'ils sont pleinement financés, sont capables d'assurer la protection des dépôts;**

Or. en

Amendement 51
Eva Paunova

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le système commun de garantie des dépôts, qui **devait** au départ **constituer** le troisième pilier de l'union bancaire, ne consiste à ce jour qu'en un rapprochement des systèmes nationaux, **et qu'un système commun capable d'assurer le même** niveau de protection pour tous les dépôts, **quel que soit le pays dans lequel ils sont effectués, est une** composante indispensable d'une réelle union bancaire;

Amendement

F. considérant que le système commun de garantie des dépôts, qui **était** au départ **considéré comme** le troisième pilier de l'union bancaire, ne consiste à ce jour qu'en un rapprochement des systèmes nationaux, **que des règles communes garantiront un niveau uniforme** de protection pour tous les dépôts **en tant que** composante indispensable d'une réelle union bancaire, **et que des mesures législatives supplémentaires seront subordonnées à la décision des colégislateurs;**

Or. en

Amendement 52
Burkhard Balz

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le **système commun** de garantie des dépôts, **qui devait au départ constituer** le troisième pilier de l'union bancaire, ne consiste à ce jour qu'en un rapprochement des systèmes nationaux, et **qu'un système commun capable d'assurer le même** niveau de protection pour **tous** les dépôts, **quel que soit le pays dans lequel ils sont effectués, est une composante indispensable d'une réelle union bancaire;**

Amendement

F. considérant que le **dispositif des systèmes** de garantie des dépôts, **considéré comme** le troisième pilier de l'union bancaire, ne consiste à ce jour qu'en un rapprochement des systèmes nationaux, et **qu'il importe d'appliquer pleinement les règles communes existantes qui assureront un** niveau **élevé et uniforme** de protection pour les dépôts **couverts; que toutes les futures mesures législatives seront subordonnées à la décision des colégislateurs;**

Or. en

Amendement 53
Esther de Lange

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le système commun de garantie des dépôts, qui devait au départ constituer le troisième pilier de l'union bancaire, ne consiste à ce jour qu'en un rapprochement des systèmes nationaux, et **qu'un système commun capable d'assurer le même niveau de protection pour tous** les dépôts, **quel que soit le pays dans lequel ils sont effectués, est une composante indispensable d'une réelle union bancaire;**

Amendement

F. considérant que le système commun de garantie des dépôts, qui devait au départ constituer le troisième pilier de l'union bancaire, ne consiste à ce jour qu'en un rapprochement des systèmes nationaux, et **que la Commission européenne n'a présenté que récemment une proposition relative à un futur système européen de garantie des dépôts;**

Or. en

Amendement 54
Ramón Jáuregui Atondo, Jonás Fernández

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que l'union bancaire a besoin d'actifs financiers sans risque pour fonctionner de manière adéquate, comme par exemple les titres de dette publique de l'Union ou de la zone euro;

Or. es

Amendement 55
Jakob von Weizsäcker, Paul Tang

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que la réforme structurelle du secteur bancaire dans l'esprit du rapport Liikanen, en tant que nouveau et quatrième pilier de l'union bancaire, est indispensable pour remédier efficacement au problème des banques "trop grandes pour faire faillite" et protéger les contribuables et les déposants;

Or. en

Amendement 56
Beatrix von Storch
au nom du groupe ECR
Bernd Lucke

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant qu'il est impossible

d'évaluer les risques avec suffisamment de certitude pour assurer un partage équitable des charges dans un système commun de garantie des dépôts au moyen de contributions pondérées en fonction des risques;

Or. en

Amendement 57

Miguel Urbán Crespo, Rina Ronja Kari, Matt Carthy, Fabio De Masi

Proposition de résolution

Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que la crise économique actuelle a été largement causée par le secteur financier, dans lequel beaucoup d'acteurs sont devenus trop grands et trop interdépendants pour faire faillite et ont dû être renfloués avec des fonds publics; que, contrairement à toute logique d'économie de marché, les pertes ont été socialisées et les profits privatisés; que cela a non seulement entraîné les économies nationales dans une spirale vers le bas et déclenché une crise de la dette publique, mais également mené à la mise en place d'un régime de politiques d'austérité sévères, imposées par les institutions européennes et le FMI comme conditions pour l'octroi de prêts;

Or. en

Amendement 58

Miguel Urbán Crespo, Rina Ronja Kari, Matt Carthy, Fabio De Masi, Paloma López Bermejo

Proposition de résolution

Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F ter. considérant que le rôle principal des établissements financiers est de d'orienter l'épargne vers des investissements productifs et de garantir la fonction socio-économique du crédit et que l'invention de divers instruments financiers toxiques et pratiques commerciales douteuses – consistant par exemple à fixer des objectifs de profits exorbitants – a renforcé la volatilité et l'orientation à court terme sur les marchés financiers, ce qui a eu des effets néfastes sur les sociétés et les économies; qu'il est par conséquent impératif de restreindre le secteur financier à ses fonctions de base; qu'il convient dès lors de séparer les établissements dont la taille et le niveau d'interdépendance pourraient constituer une menace systémique pour le fonctionnement de l'économie d'États membres particuliers ou de l'Union dans son ensemble et d'en réduire la taille;

Or. en

Amendement 59

Miguel Urbán Crespo, Rina Ronja Kari, Matt Carthy, Fabio De Masi, Paloma López Bermejo

Proposition de résolution

Considérant F quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F quater. considérant qu'une véritable réforme structurelle du secteur bancaire séparant les activités de spéculation des activités de banque de détail et qui réduise la taille des banques est cruciale pour assurer la résolvabilité des banques et, ainsi, la crédibilité et l'efficacité de l'union bancaire;

Or. en

Amendement 60

Miguel Urbán Crespo, Rina Ronja Kari, Matt Carthy, Fabio De Masi, Paloma López Bermejo

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se félicite de la création du mécanisme de surveillance unique, réussie autant du point de vue opérationnel qu'au niveau de la qualité de la surveillance, et considère qu'il s'agit d'une prouesse remarquable, compte tenu de la complexité du projet et du délai très court imparti;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 61

Beatrix von Storch

au nom du groupe ECR

Bernd Lucke

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se félicite de la création du mécanisme de surveillance unique, réussie autant du point de vue opérationnel qu'au niveau de la qualité de la surveillance, et considère qu'il s'agit d'une prouesse remarquable, compte tenu de la complexité du projet et du délai très court imparti;

Amendement

1. prend acte de la création du mécanisme de surveillance unique;

Or. en

Amendement 62

Emmanuel Maurel

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se félicite de la création du mécanisme de surveillance unique, réussie autant du point de vue opérationnel qu'au niveau de la qualité de la surveillance, **et considère qu'il s'agit d'une prouesse remarquable, compte tenu de la complexité du projet et du délai très court imparti;**

Amendement

1. se félicite de la création du mécanisme de surveillance unique, réussie autant du point de vue opérationnel qu'au niveau de la qualité de la surveillance;

Or. fr

Amendement 63
Beatrix von Storch

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. **se félicite** de la création du mécanisme de surveillance unique, **réussie** autant du point de vue opérationnel qu'au niveau de la qualité de la surveillance, **et considère qu'il s'agit d'une prouesse remarquable,** compte tenu de la complexité du projet et du délai très court imparti;

Amendement

1. **prend acte** de la création du mécanisme de surveillance unique, **qui doit encore démontrer son efficacité** autant du point de vue opérationnel qu'au niveau de la qualité de la surveillance, **notamment** compte tenu de la complexité du projet et du délai très court imparti;

Or. en

Amendement 64
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. **se félicite** de la création du mécanisme de surveillance unique, **réussie** autant du point de vue opérationnel qu'au niveau de la qualité de la surveillance, et considère

Amendement

1. **prend acte** de la création du mécanisme de surveillance unique, **dont les résultats sont discutables** autant du point de vue opérationnel qu'au niveau de la qualité de

qu'il *s'agit d'une prouesse remarquable, compte tenu de la complexité du projet et du délai très court imparti;*

la surveillance, et considère qu'il *était possible d'en faire bien plus dans le domaine de la surveillance unique;*

Or. it

Amendement 65

Sylvie Goulard, Philippe De Backer, Petr Ježek

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. se félicite de la création du mécanisme de surveillance unique, réussie autant du point de vue opérationnel qu'au niveau de la qualité de la surveillance, et considère qu'il s'agit d'une prouesse remarquable, compte tenu de la complexité du projet et du délai très court imparti;

Amendement

1. se félicite de la création du mécanisme de surveillance unique, réussie *depuis ses débuts* autant du point de vue opérationnel qu'au niveau de la qualité de la surveillance, et considère qu'il s'agit d'une prouesse remarquable, compte tenu de la complexité du projet et du délai très court imparti; *invite à poursuivre ce travail de qualité;*

Or. en

Amendement 66

Eva Paunova

Proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. encourage une large représentation au sein de l'union bancaire par l'intermédiaire de l'engagement et de la participation futurs des autorités nationales compétentes d'États membres non participants, conformément aux règles et procédures juridiques établies, ainsi qu'à travers l'intensification de la coopération avec des pays tiers en dehors de l'Union européenne; réaffirme qu'une coordination plus étroite entre les

autorités nationales compétentes au sein de l'Union et à l'échelon international est essentielle pour garantir une réglementation et un contrôle efficaces des banques d'importance systémique;

Or. en

Amendement 67

Miguel Urbán Crespo, Rina Ronja Kari, Matt Carthy, Fabio De Masi

Proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. se félicite des efforts visant à mettre en place un mécanisme européen de surveillance du secteur bancaire mais dans le même temps se déclare préoccupé par le conflit d'intérêts provoqué par le double rôle de la BCE en tant que contrôleur et prêteur en dernier ressort;

Or. en

Amendement 68

Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. insiste en particulier sur les modalités opérationnelles de la première évaluation globale de 130 banques effectuée par la BCE et l'ABE et consistant en un examen de la qualité des actifs (AQR) et en un test de résistance;

Or. it

Amendement 69

Eva Paunova

Proposition de résolution

Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. rappelle que le comité européen du risque systémique (CERS) devrait remédier à l'interdépendance des marchés financiers, ainsi qu'à tout autre risque systémique menaçant la stabilité des marchés financiers;

Or. en

Amendement 70

Miguel Urbán Crespo, Rina Ronja Kari, Matt Carthy, Fabio De Masi

Proposition de résolution

Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. souligne que la création du mécanisme de surveillance unique est beaucoup trop récente et ne permet pas d'effectuer une évaluation complète du point de vue opérationnel ni au niveau de la qualité de la surveillance;

Or. en

Amendement 71

Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. salue, en particulier, en ce qui concerne la mise sur pied opérationnelle:

supprimé

a) le processus de recrutement, qui s'est traduit par une bonne mixité culturelle et des compétences ainsi que par un bon équilibre hommes-femmes, contribuant ainsi à garantir le caractère supranational du MSU, et le programme détaillé d'activités de formation pour les autorités nationales compétentes et le personnel de la BCE;

b) la rédaction, en partant des meilleures pratiques nationales, du manuel de surveillance, lequel définit des processus, procédures et méthodes communs pour mener à bien un processus de contrôle prudentiel dans toute la zone euro;

c) la mise en place de l'infrastructure informatique et des outils analytiques complémentaires;

d) la création d'équipes de surveillance prudentielle et le dialogue qu'elles ont engagé avec les établissements de crédit surveillés;

e) les processus imaginés hors procédures communes (autorisation de participations qualifiées, octroi de licence, passeportage, évaluations de compétence et d'honorabilité);

Or. it

Amendement 72
Beatrix von Storch

Proposition de résolution
Paragraphe 2 – Préambule

Proposition de résolution

2. *salve*, en particulier, en ce qui concerne la mise sur pied opérationnelle:

Amendement

2. *note*, en particulier, en ce qui concerne la mise sur pied opérationnelle:

Or. en

Amendement 73

Beatrix von Storch

au nom du groupe ECR

Bernd Lucke

Proposition de résolution

Paragraphe 2 – point a

Proposition de résolution

a) ***le processus de recrutement, qui s'est traduit par une bonne mixité culturelle et des compétences ainsi que par un bon équilibre hommes-femmes, contribuant ainsi à garantir le caractère supranational du MSU, et le programme détaillé*** d'activités de formation pour les autorités nationales compétentes et le personnel de la BCE;

Amendement

a) le programme détaillé d'activités de formation pour les autorités nationales compétentes et le personnel de la BCE;

Or. en

Amendement 74

Miguel Urbán Crespo, Rina Ronja Kari, Matt Carthy, Fabio De Masi

Proposition de résolution

Paragraphe 2 – point a

Proposition de résolution

a) le processus de recrutement, qui s'est traduit par une bonne mixité culturelle et des compétences ainsi que par un bon équilibre hommes-femmes, contribuant ainsi à garantir le caractère supranational du MSU, et le programme détaillé d'activités de formation pour les autorités nationales compétentes et le personnel de la BCE;

Amendement

a) le processus de recrutement, qui s'est traduit par une bonne mixité culturelle et des compétences ainsi que par un bon équilibre hommes-femmes, contribuant ainsi à garantir le caractère supranational du MSU, et le programme détaillé d'activités de formation pour les autorités nationales compétentes et le personnel de la BCE; ***déplore cependant que le parcours professionnel des effectifs recrutés entraîne un conflit d'intérêt concernant les services qu'ils ont précédemment fournis au secteur financier;***

Or. en

Amendement 75

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 2 – point a

Proposition de résolution

(a) le processus de recrutement, qui s'est traduit par une bonne mixité culturelle et des compétences ainsi que par un bon équilibre hommes-femmes, contribuant ainsi à garantir le caractère supranational du MSU, et le programme détaillé d'activités de formation pour les autorités nationales compétentes et le personnel de la BCE;

Amendement

a) le processus de recrutement, qui s'est traduit par une bonne mixité culturelle et des compétences ainsi que par un bon équilibre hommes-femmes, contribuant ainsi à garantir le caractère supranational du MSU, et le programme détaillé d'activités de formation pour les autorités nationales compétentes et le personnel de la BCE; ***souligne toutefois que les conditions de travail du personnel de la BCE peuvent être améliorées;***

Or. en

Amendement 76

Beatrix von Storch

Proposition de résolution

Paragraphe 2 – point a

Proposition de résolution

(a) le processus de recrutement, qui s'est traduit par une ***bonne*** mixité culturelle ***et*** des compétences ***ainsi que par un bon équilibre hommes-femmes***, contribuant ainsi à garantir le caractère supranational du MSU, et le programme ***détaillé*** d'activités de formation pour les autorités nationales compétentes et le personnel de la BCE;

Amendement

a) le processus de recrutement, qui s'est traduit par une mixité culturelle, des compétences ***et des nationalités***, contribuant ainsi à garantir le caractère supranational du MSU, et le programme d'activités de formation pour les autorités nationales compétentes et le personnel de la BCE;

Or. en

Amendement 77
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2 – point a bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

a bis) souligne toutefois que la BCE établit ses dispositions juridiques en matière d'emploi de façon unilatérale et sans consultation ni participation du Parlement européen ou de la Commission européenne; déplore le fait que la BCE ne conclue que des contrats à durée déterminée dont la conversion en contrats à durée indéterminée ne requiert pas la participation des représentants du personnel;

regrette que les représentants du personnel ne soient nullement associés aux décisions de recrutement et de promotion et est par conséquent préoccupé par le fait que cette approche affaiblit la légitimation des décisions de recrutement alors que, dans une organisation internationale telle que la BCE, il convient de tout mettre en œuvre pour éviter le moindre soupçon de clientélisme ou de favoritisme;

constate en outre que la BCE ne comptabilise pas le nombre d'heures travaillées par son personnel et n'est pas en mesure de démontrer comment elle se conforme concrètement au droit du travail de l'Union; ajoute que, par conséquent, des éléments indiquent que le personnel affecté au MSU est confronté à des risques d'épuisement professionnel, au surmenage et à l'absence de définition des priorités, et que la coordination du travail doit être améliorée;

observe que le Conseil des gouverneurs, après avoir reçu une lettre ouverte adressée par le syndicat IPSO à la BCE, a

décidé d'augmenter les effectifs affectés au MSU – sans toutefois répondre à la demande du syndicat – et que cette situation pourrait compromettre le fonctionnement du MSU à plus long terme;

déplore le fait que la BCE n'engage pas de négociations avec les syndicats et les représentants du personnel sur les conditions de travail et que, de manière générale, d'importantes améliorations s'imposent encore en ce qui concerne le dialogue social et les conditions de travail du personnel pour ce qui est de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle et du dialogue social; salue par conséquent les mesures prises par la BCE pour remédier à cette situation;

Or. en

Amendement 78
Burkhard Balz

Proposition de résolution
Paragraphe 2 – point b

Proposition de résolution

b) la rédaction, en partant des meilleures pratiques nationales, du manuel de surveillance, lequel définit des processus, procédures et méthodes communs pour mener à bien un processus de contrôle prudentiel dans toute la zone euro;

Amendement

b) la rédaction, en partant des meilleures pratiques nationales, du manuel de surveillance, lequel ***devrait être rendu public et*** définit des processus, procédures et méthodes communs pour mener à bien un processus de contrôle prudentiel dans toute la zone euro;

Or. en

Amendement 79
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2 – point b

Proposition de résolution

b) la rédaction, en partant des meilleures pratiques nationales, du manuel de surveillance, lequel définit des processus, procédures et méthodes communs pour mener à bien un processus de contrôle prudentiel dans toute la zone euro;

Amendement

b) la rédaction, en partant des meilleures pratiques nationales, du manuel de surveillance, lequel définit des processus, procédures et méthodes communs pour mener à bien un processus de contrôle prudentiel dans toute la zone euro ***et devrait être intégralement rendu public;***

Or. en

Amendement 80
Eva Paunova

Proposition de résolution
Paragraphe 2 – point c

Proposition de résolution

c) la mise en place de l'infrastructure informatique et des outils analytiques complémentaires;

Amendement

c) la mise en place de l'infrastructure informatique et des outils analytiques complémentaires ***et insiste à cet égard sur l'importance de systèmes informatiques solides et fonctionnels, qui répondent aux besoins des fonctions de surveillance du MSU; souligne à cet titre que la collecte de données ne doit jamais dépasser la capacité des contrôleurs à analyser ces données de façon efficace et en temps utile; encourage la coordination entre le MSU et les autorités nationales de surveillance afin de satisfaire aux besoins de données au moyen d'une seule demande;***

Or. en

Amendement 81
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2 – point e

Proposition de résolution

e) les processus imaginés **hors** procédures communes (autorisation de participations qualifiées, octroi de licence, passeportage, évaluations de compétence et d'honorabilité);

Amendement

e) les processus imaginés **pour rendre opérationnelles les** procédures communes (autorisation de participations qualifiées, octroi de licence, passeportage, évaluations de compétence et d'honorabilité);

Or. en

Amendement 82
Burkhard Balz

Proposition de résolution
Paragraphe 2 – point e

Proposition de résolution

(e) les processus imaginés hors procédures communes (autorisation de participations qualifiées, octroi de licence, passeportage, **évaluations de compétence et d'honorabilité**);

Amendement

(e) les processus imaginés hors procédures communes (autorisation de participations qualifiées, octroi de licence, passeportage);

Or. en

Amendement 83
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2 – point e bis (nouveau)

Proposition de résolution

e bis) la contribution à l'amélioration des bilans des banques du MSU par l'examen de la qualité des actifs et les simulations de crise connexes;

Amendement

Or. en

Amendement 84
Beatrix von Storch

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. note que l'autorité du MSU ne s'étend qu'aux banques faisant l'objet d'une surveillance et ne devrait pas constituer un obstacle à l'accès au marché;

Or. en

Amendement 85
Pervenche Berès

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. met en garde contre le fait qu'un trop grand nombre de missions relevant de la compétence du MSU sont gérées directement au niveau le plus élevé de l'organisation; invite dès lors à recourir, chaque fois que cela est possible, à des processus de délégation interne, afin d'empêcher l'apparition de goulots d'étranglement et d'améliorer ainsi l'efficacité globale du système;

Or. en

Amendement 86
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. note que les différentes modalités opérationnelles de l'examen de la qualité des actifs ont porté atteinte aux conditions de concurrence équitables entre les groupes bancaires et entre les États membres en raison des différentes méthodes d'évaluation des actifs;

Or. it

Amendement 87

Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution

Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 ter. note que l'absence de tests de résistance pour 2016 – qui n'étaient d'ailleurs pas pleinement justifiés par les organes de la BCE – crée un vide procédural et un manque de transparence qui sape la crédibilité même de l'ensemble du système de surveillance unique;

Or. it

Amendement 88

Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. relève qu'une part très importante du travail est couramment consacrée aux procédures administratives, exigées par le règlement MSU, ce qui peut parfois être disproportionné, et se tient prêt à étudier des propositions visant à réduire la charge

supprimé

opérationnelle sur les structures à tous les niveaux et à améliorer l'efficacité de la surveillance du MSU, notamment en déléguant certaines décisions sur des questions administratives données dans des limites bien définies et sur la base d'orientations claires;

Or. it

Amendement 89

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. relève qu'une part très importante du travail est couramment consacrée aux procédures administratives, exigées par le règlement MSU, ce qui peut parfois être disproportionné, et se tient prêt à étudier des propositions visant à réduire la charge opérationnelle sur les structures à tous les niveaux et à améliorer l'efficacité de la surveillance du MSU, notamment en *déléguant certaines décisions sur des questions administratives données dans des limites bien définies et sur la base d'orientations claires;*

Amendement

3. relève qu'une part très importante du travail est couramment consacrée aux procédures administratives, exigées par le règlement MSU, ce qui peut parfois être disproportionné, et se tient prêt à étudier des propositions visant à réduire la charge opérationnelle sur les structures à tous les niveaux et à améliorer l'efficacité de la surveillance du MSU, notamment en *exploitant le potentiel de la rationalisation des procédures administratives, y compris les systèmes et les modèles de rapport normalisés;*

Or. en

Amendement 90

Beatrix von Storch

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. relève qu'une part très importante du travail est couramment consacrée aux

Amendement

3. relève qu'une part très importante du travail est couramment consacrée aux

procédures administratives, exigées par le règlement MSU, ce qui peut parfois être disproportionné, et se tient prêt à étudier des propositions visant à réduire la charge opérationnelle sur les structures à tous les niveaux et à améliorer l'efficacité de la surveillance *du MSU, notamment en déléguant certaines décisions sur des questions administratives données dans des limites bien définies et sur la base d'orientations claires*;

procédures administratives, exigées par le règlement MSU, ce qui peut parfois être disproportionné, et se tient prêt à étudier des propositions visant à réduire la charge opérationnelle sur les structures à tous les niveaux et à améliorer l'efficacité de la surveillance;

Or. en

Amendement 91

Miguel Urbán Crespo, Rina Ronja Kari, Matt Carthy, Fabio De Masi

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. relève avec satisfaction que les règles éthiques de la BCE ont été révisées, mais insiste sur la nécessité de les développer davantage compte tenu du mandat élargi de la BCE, qui requiert des règles plus strictes pour les conflits d'intérêts et des garanties contre toute influence indue exercée par le secteur financier sur le personnel, ainsi que sur les membres des organes directeurs;

Or. en

Amendement 92

Miguel Urbán Crespo, Rina Ronja Kari, Matt Carthy, Fabio De Masi

Proposition de résolution Paragraphe 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 ter. exige que le président de la Banque centrale européenne renonce

immédiatement à son mandat au sein du Groupe des Trente (G30); estime que le président de la BCE, Mario Draghi, est coupable de conflit d'intérêts, étant donné que son rôle de contrôleur de toutes les grandes banques de la zone euro est incompatible avec les relations qu'il entretient avec des acteurs privés du marché;

Or. en

Amendement 93
Beatrix von Storch

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. *est d'avis que, si l'efficacité obtenue par les équipes de surveillance prudentielle en moins d'une année est remarquable, il convient d'apporter d'autres améliorations, notamment associer les autorités nationales compétentes de manière plus efficace et faire en sorte que leur personnel soit motivé et participe à la prise de décision;*

Amendement

4. *prend acte de l'efficacité des équipes de surveillance prudentielle; est d'avis qu'il convient d'apporter d'autres améliorations, notamment associer les autorités nationales compétentes de manière plus efficace et faire en sorte que leur personnel soit motivé et participe à la prise de décision;*

Or. en

Amendement 94
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. est d'avis *que, si l'efficacité obtenue par les équipes de surveillance prudentielle en moins d'une année est remarquable, il convient d'apporter d'autres améliorations, notamment associer les autorités nationales compétentes de manière plus efficace et*

Amendement

4. est d'avis *qu'il est encore possible d'apporter de nombreuses améliorations au MSU au niveau opérationnel, notamment en associant les autorités nationales compétentes de manière plus efficace et en faisant en sorte que leur personnel soit*

faire en sorte que leur personnel soit *motivé* et participe à la prise de décision;

associé et participe à la prise de décision;

Or. it

Amendement 95

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. est d'avis que, si l'efficacité obtenue par les équipes de surveillance prudentielle en moins d'une année est remarquable, il convient d'apporter d'autres améliorations, notamment associer les autorités nationales compétentes de manière plus efficace *et faire en sorte que leur personnel soit motivé et participe* à la prise de décision;

Amendement

4. est d'avis que, si l'efficacité obtenue par les équipes de surveillance prudentielle en moins d'une année est remarquable, il convient d'apporter d'autres améliorations, notamment associer les autorités nationales compétentes de manière plus efficace à la prise de décision;

Or. en

Amendement 96

Miguel Urbán Crespo, Rina Ronja Kari, Matt Carthy, Fabio De Masi

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne qu'il est nécessaire d'éviter les exigences de double déclaration *et, plus généralement, toute charge administrative inutile* pour les établissements de crédit, en particulier les petites banques;

Amendement

6. souligne qu'il est nécessaire d'éviter les exigences de double déclaration pour les établissements de crédit, en particulier les petites banques;

Or. en

Amendement 97

Peter Simon

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne qu'il est nécessaire d'éviter les exigences de double déclaration et, plus généralement, toute charge administrative inutile pour les établissements de crédit, en particulier les petites banques;

Amendement

6. souligne qu'il est nécessaire d'éviter les exigences de double déclaration et, plus généralement, toute charge administrative inutile pour les établissements de crédit, en particulier les petites banques, ***et de respecter le principe de proportionnalité;***

Or. de

Amendement 98
Tibor Szanyi

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne qu'il est nécessaire d'éviter les exigences de double déclaration et, plus généralement, toute charge administrative inutile pour les établissements de crédit, en particulier les petites banques;

Amendement

6. souligne qu'il est nécessaire d'éviter les exigences de double déclaration et, plus généralement, toute charge administrative inutile pour les établissements de crédit, en particulier les petites banques, ***à condition que cette mesure n'empêche pas la réalisation efficace des objectifs de contrôle;***

Or. hu

Amendement 99
Burkhard Balz

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne qu'il est nécessaire d'éviter les exigences de double déclaration et, plus généralement, toute charge administrative inutile pour les établissements de crédit, en

Amendement

6. souligne qu'il est nécessaire d'éviter les exigences de double déclaration et ***les canaux de déclaration multiples, ainsi que,*** plus généralement, toute charge

particulier les *petites* banques;

administrative inutile *et disproportionnée* pour les établissements de crédit, en particulier les banques *essentiellement surveillées au niveau national*;

Or. en

Amendement 100
Eva Paunova

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne qu'il est nécessaire d'éviter les exigences de double déclaration et, plus généralement, toute charge administrative inutile pour les établissements de crédit, en particulier les petites banques;

Amendement

6. souligne qu'il est nécessaire d'éviter les exigences de double déclaration et, plus généralement, toute charge administrative inutile pour les établissements de crédit, en particulier les petites banques; **souligne que la BCE devrait éviter toute duplication des données, des exigences et des canaux de déclaration en ce qui concerne les établissements financiers; demande une amélioration de l'efficacité de la collecte de données, qui devrait respecter le principe "une fois seulement et dont l'utilité, l'applicabilité et la proportionnalité devraient être évaluées;**

Or. en

Amendement 101
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne qu'il est nécessaire d'éviter les exigences de double déclaration et, plus généralement, toute charge administrative inutile pour **les** établissements de crédit, en

Amendement

6. souligne qu'il est nécessaire d'éviter les exigences de double déclaration et, plus généralement, toute charge administrative **s'avérant** inutile pour **assurer la solidité et**

particulier les petites banques;

la bonne conduite des établissements de crédit, en particulier les petites banques; invite la BCE à revoir son projet de mettre en place un registre des données granulaires sur le crédit ("AnaCredit") afin de garantir le plein respect de la protection des données à caractère personnel et des principes de proportionnalité et de bonne conduite administrative; demande à la BCE d'adopter une approche plus transparente, prévoyant notamment le recours à une consultation publique en temps utile avant l'adoption de mesures quasi-législatives pertinentes;

Or. en

Amendement 102
Ramon Tremosa i Balcells

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. est d'avis qu'il importe de diversifier le système bancaire en Europe afin d'amortir la chute du crédit en période de récession; observe à cet égard que les règles régissant la création de petites banques devraient être analysées en profondeur pour déterminer si elles entravent la concurrence et harmonisées entre les différents États membres;

Or. en

Amendement 103
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. demande à la Banque centrale européenne de mieux tenir compte à l'avenir du principe de proportionnalité dans le cadre de son activité de surveillance;

Or. de

Amendement 104
Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 ter. demande à la Banque centrale européenne de revoir fondamentalement la proposition de création d'une base de données générale sur le crédit (Analytical Credit Dataset, AnaCredit) en tenant compte spécifiquement du principe de proportionnalité, et de veiller en particulier à adopter des valeurs seuils appropriées afin de limiter la charge administrative, notamment pour les plus petits établissements bancaires;

Or. de

Amendement 105
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

Amendement

7. met en avant l'importance d'une interaction étroite entre les directions générales de la BCE responsables de la surveillance microprudentielle directe et indirecte, d'une part, et la direction

supprimé

générale responsable de la surveillance horizontale et des services d'expertise, d'autre part, et souligne le rôle joué par cette dernière pour améliorer la compréhension, chez les entités surveillées, de l'approche prudentielle commune qui sous-tend chaque mesure microprudentielle concrète;

Or. it

Amendement 106
Beatrix von Storch

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. met en avant l'importance d'une interaction étroite entre les directions générales de la BCE responsables de la surveillance microprudentielle directe et indirecte, d'une part, et la direction générale responsable de la surveillance horizontale et des services d'expertise, d'autre part, et souligne le rôle joué par cette dernière pour améliorer la compréhension, chez les entités surveillées, de l'approche prudentielle commune qui sous-tend chaque mesure microprudentielle concrète;

Amendement

7. met en avant l'importance d'une interaction étroite entre les directions générales de la BCE responsables de la surveillance microprudentielle directe et indirecte, d'une part, et la direction générale responsable de la surveillance horizontale et des services d'expertise, d'autre part, et souligne le rôle joué par cette dernière pour améliorer la compréhension, chez les entités surveillées, de l'approche prudentielle commune qui sous-tend chaque mesure microprudentielle concrète; ***insiste sur la séparation totale, sur le plan organisationnel, de tous les membres du personnel fournissant des services nécessaires pour assurer l'indépendance de la politique monétaire;***

Or. en

Amendement 107
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. déplore la création du MSU au sein de la BCE en tant que source de conflits d'intérêts potentiels; rappelle que la BCE a été jusqu'à présent peu efficace en raison de l'interaction insuffisante entre ses directions générales responsables de la surveillance microprudentielle et la direction générale responsable de la surveillance horizontale et des services spécialisés;

Or. it

Amendement 108
Emmanuel Maurel

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. sans préjudice à l'importance du dialogue interne à la BCE, s'inquiète du potentiel conflit d'intérêts au sein de la BCE entre son activité de banque centrale, notamment ses programmes d'achat de titres sur le marché secondaire auprès des grandes banques commerciales qu'elle est par ailleurs chargée de superviser, et son activité en tant que Mécanisme de Surveillance Unique; demande à la Commission européenne d'étudier toute mesure susceptible de garantir une meilleure indépendance du MSU;

Or. fr

Amendement 109
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. demande que soient examinées d'urgence et de façon systématique les évaluations complètes des établissements surveillés par la BCE chaque fois qu'un établissement jugé solide dans le cadre de l'évaluation rencontre ensuite des difficultés et invite à améliorer de manière appropriée la méthodologie appliquée à la lumière des enseignements tirés;

Or. en

Amendement 110
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. se félicite du fait que la BCE œuvre pour l'amélioration du cadre de simulation de crise macroéconomique pour intégrer des caractéristiques dynamiques plus réalistes dans le cadre modèle de simulation de crise, ajouter une véritable composante de simulation de crise de liquidité et intégrer les effets de contagion dans le système bancaire, ainsi que les interactions réciproques avec l'économie réelle et le secteur bancaire parallèle dans le cadre élargi; insiste sur la nécessité de renforcer les pouvoirs du CERS pour veiller à ce que ces simulations gardent toute leur pertinence;

Or. en

Amendement 111
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. considère que l'évaluation complète réalisée en amont de la création du MSU est une étape fondamentale en vue de rétablir la confiance perdue pendant les années de crise et de renforcer la résilience du système bancaire de la zone euro en améliorant sa capitalisation et en renforçant la transparence;

Amendement

supprimé

Or. it

Amendement 112
Paul Tang

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. considère que l'évaluation complète réalisée en amont de la création du MSU est une étape fondamentale en vue de rétablir la confiance perdue pendant les années de crise et de renforcer la résilience du système bancaire de la zone euro en améliorant sa capitalisation et en renforçant la transparence;

Amendement

8. considère que l'évaluation complète réalisée en amont de la création du MSU est une étape fondamentale en vue de rétablir la confiance perdue pendant les années de crise et de renforcer la résilience du système bancaire de la zone euro en améliorant sa capitalisation et en renforçant la transparence; ***estime que le fait que la distance au défaut pour les banques européenne reste inférieure à celle des banques américaines indique qu'une future évaluation globale des bilans des banques pourrait constituer un outil utile pour recenser les banques qui devraient renforcer la situation de leurs fonds propres et remédier aux problèmes des prêts non performants et de la pondération inadéquate des risques des actifs;***

Amendement 113

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. considère que l'évaluation complète réalisée en amont de la création du MSU est une étape *fondamentale* en vue de rétablir la confiance perdue pendant les années de crise et de renforcer la résilience du système bancaire de la zone euro en améliorant sa capitalisation et en renforçant la transparence;

Amendement

8. considère que l'évaluation complète réalisée en amont de la création du MSU est une étape en vue de rétablir la confiance perdue pendant les années de crise et de renforcer la résilience du système bancaire de la zone euro en améliorant sa capitalisation et en renforçant la transparence;

Or. en

Amendement 114

Jakob von Weizsäcker

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. considère que l'évaluation complète réalisée en amont de la création du MSU est une étape fondamentale en vue de rétablir la confiance perdue pendant les années de crise et de renforcer la résilience du système bancaire de la zone euro en améliorant sa capitalisation et en renforçant la transparence;

Amendement

8. considère que l'évaluation complète réalisée en amont de la création du MSU est une *première* étape fondamentale en vue de rétablir la confiance perdue pendant les années de crise et de renforcer la résilience du système bancaire de la zone euro en améliorant sa capitalisation et en renforçant la transparence;

Or. en

Amendement 115

Renato Soru, Isabella De Monte, Andrea Cozzolino, Alessia Maria Mosca

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. invite le contrôleur unique à élargir la portée de l'examen de la qualité des actifs pour y inclure tous les actifs financiers de niveau 3, y compris les produits dérivés, et à recalibrer la simulation de crise en prenant en considération d'autres facteurs, comme les éventuels frais de contentieux, afin de mieux prévenir l'apparition de crises bancaires;

Or. en

Amendement 116
Neena Gill

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. souligne que la reprise économique est en cours, mais qu'elle est encore fragile et modérée, que l'inflation demeure inférieure aux objectifs, que la dynamique du crédit manque toujours d'entrain dans de nombreux pays et que d'importants volumes de prêts non productifs pèsent sur les bilans de nombreuses banques européennes, ce qui limite leur capacité à financer l'économie;

9. souligne que la reprise économique est en cours, mais qu'elle est encore fragile et modérée, que l'inflation demeure inférieure aux objectifs, que la dynamique du crédit manque toujours d'entrain dans de nombreux pays et que d'importants volumes de prêts non productifs pèsent sur les bilans de nombreuses banques européennes, ce qui limite leur capacité à financer l'économie; **regrette que le volume de prêts non performants n'ait baissé que de 2 % au cours des 12 derniers mois, selon une étude récente; souligne que la capacité à abandonner ou à revendre les prêts non performants est cruciale, car elle permet de libérer des capitaux pour financer de nouveaux prêts destinés à stimuler l'économie réelle;**

Or. en

Amendement 117
Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que la reprise économique est en cours, mais qu'elle est encore fragile et modérée, que l'inflation demeure inférieure aux objectifs, que la dynamique du crédit manque toujours d'entrain dans de nombreux pays et que d'importants volumes de prêts non productifs pèsent sur les bilans de nombreuses banques européennes, ce qui limite leur capacité à financer l'économie;

Amendement

9. souligne que la reprise économique est en cours, mais qu'elle est encore fragile et modérée, que l'inflation demeure inférieure aux objectifs, que la dynamique du crédit manque toujours d'entrain dans de nombreux pays et que d'importants volumes de prêts non productifs pèsent sur les bilans de nombreuses banques européennes, ce qui limite leur capacité à financer l'économie; ***est d'avis que, dans les États membres confrontés à un problème insurmontable de prêts non performants, il conviendrait de mettre un place un mécanisme permettant de résoudre efficacement ce problème, à l'instar de celui créé en Espagne et en Irlande;***

Or. en

Amendement 118
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que la reprise économique est en cours, mais qu'elle est encore fragile et modérée, que l'inflation demeure inférieure aux objectifs, que la dynamique du crédit manque toujours d'entrain dans de nombreux pays et que d'importants volumes de prêts non productifs pèsent sur les bilans de nombreuses banques

Amendement

9. souligne que la reprise économique est en cours, mais qu'elle est encore fragile et modérée, que l'inflation demeure inférieure aux objectifs, que la dynamique du crédit manque toujours d'entrain dans de nombreux pays et que d'importants volumes de prêts non productifs pèsent sur les bilans de nombreuses banques

européennes, ce qui limite leur capacité à financer l'économie;

européennes, ce qui limite leur capacité à financer l'économie; ***met en garde contre les faibles perspectives de rentabilité pour les banques, le faible niveau de liquidité sur le marché secondaire, les inquiétudes de plus en plus vives au sujet de la soutenabilité de la dette dans les secteurs public et privé non financiers et une croissance rapide du secteur bancaire parallèle, car ces éléments combinés constituent la principale source de risques pour la stabilité financière de l'Union;***

Or. en

Amendement 119
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. ***souligne*** que la reprise économique est en cours, ***mais qu'elle est encore fragile et modérée***, que l'inflation demeure inférieure aux objectifs, que la dynamique du crédit ***manque toujours d'entrain*** dans de nombreux pays et que d'importants volumes de prêts non productifs pèsent sur les bilans de nombreuses banques européennes, ce qui limite leur capacité à financer l'économie;

Amendement

9. ***rappelle que les signes annonçant*** que la reprise économique est en cours ***sont dopés par le cours de l'euro, le prix du pétrole et l'économie chinoise et ne sont pas dus à des changements structurels dans l'économie européenne; déplore*** que l'inflation demeure inférieure aux objectifs, que la dynamique du crédit ***reste préoccupante*** dans de nombreux pays et que d'importants volumes de prêts non productifs pèsent sur les bilans de nombreuses banques européennes, ce qui limite leur capacité à financer l'économie;

Or. it

Amendement 120
Esther de Lange

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que la reprise économique est en cours, mais qu'elle est encore fragile et modérée, que l'inflation demeure inférieure aux objectifs, que la dynamique du crédit manque toujours d'entrain dans de nombreux pays et que d'importants volumes de prêts non productifs pèsent sur les bilans de nombreuses banques européennes, ce qui limite leur capacité à financer l'économie;

Amendement

9. souligne que la reprise économique est en cours, mais qu'elle est encore fragile et modérée **en raison, notamment, de réformes structurelles insuffisantes**, que l'inflation demeure inférieure aux objectifs, que la dynamique du crédit manque toujours d'entrain dans de nombreux pays et que d'importants volumes de prêts non productifs pèsent sur les bilans de nombreuses banques européennes, ce qui limite leur capacité à financer l'économie;

Or. en

Amendement 121
Beatrix von Storch

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que la reprise économique est **en cours, mais qu'elle est encore** fragile et modérée, que l'inflation demeure inférieure aux objectifs, que la dynamique du crédit manque toujours d'entrain dans de nombreux pays et que d'importants volumes de prêts non productifs pèsent sur les bilans de nombreuses banques européennes, **ce qui limite leur capacité à financer l'économie**;

Amendement

9. souligne que la reprise économique est fragile et modérée, que l'inflation demeure inférieure aux objectifs **de la BCE**, que la dynamique du crédit manque toujours d'entrain dans de nombreux pays et que d'importants volumes de prêts non productifs pèsent sur les bilans de nombreuses banques européennes;

Or. en

Amendement 122
Miguel Urbán Crespo, Rina Ronja Kari, Matt Carthy, Fabio De Masi, Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que la reprise économique est *en cours, mais qu'elle est* encore fragile et modérée, que l'inflation demeure inférieure aux objectifs, que la dynamique du crédit manque toujours d'entrain dans de nombreux pays et que d'importants volumes de prêts non productifs pèsent sur les bilans de nombreuses banques européennes, ce qui limite leur capacité à financer l'économie;

Amendement

9. souligne que la reprise économique est encore fragile et modérée, que l'inflation demeure inférieure aux objectifs, que la dynamique du crédit manque toujours d'entrain dans de nombreux pays et que d'importants volumes de prêts non productifs pèsent sur les bilans de nombreuses banques européennes, ce qui limite leur capacité à financer l'économie;

Or. en

Amendement 123
Pervenche Berès

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que la reprise économique est *en cours, mais qu'elle est* encore fragile et modérée, que l'inflation demeure inférieure aux objectifs, que la dynamique du crédit manque toujours d'entrain dans de nombreux pays et que d'importants volumes de prêts non productifs pèsent sur les bilans de nombreuses banques européennes, ce qui limite leur capacité à financer l'économie;

Amendement

9. souligne que la reprise économique est encore fragile et modérée, que l'inflation demeure inférieure aux objectifs, que la dynamique du crédit manque toujours d'entrain dans de nombreux pays et que d'importants volumes de prêts non productifs pèsent sur les bilans de nombreuses banques européennes, ce qui limite leur capacité à financer l'économie;

Or. en

Amendement 124
Burkhard Balz

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que la reprise économique est en cours, mais qu'elle est encore fragile et modérée, que l'inflation demeure inférieure aux objectifs, que la dynamique du crédit manque toujours d'entrain dans de nombreux pays et que d'importants volumes de prêts non productifs pèsent sur les bilans de nombreuses banques européennes, ce qui limite leur capacité à financer l'économie;

Amendement

9. souligne que la reprise économique est en cours, mais qu'elle est encore fragile et modérée, que l'inflation demeure inférieure aux objectifs, que la dynamique du crédit manque toujours d'entrain dans de nombreux pays, ***alors que des améliorations tangibles ont pu être observées dans ce domaine récemment***, et que d'importants volumes de prêts non productifs pèsent sur les bilans de nombreuses banques européennes, ce qui limite leur capacité à financer l'économie;

Or. en

Amendement 125

Renato Soru, Andrea Cozzolino, Isabella De Monte, Alessia Maria Mosca

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que la reprise économique est en cours, mais qu'elle est encore fragile et modérée, que l'inflation demeure inférieure aux objectifs, que la dynamique du crédit manque toujours d'entrain dans de nombreux pays et que d'importants volumes de prêts non productifs pèsent sur les bilans de nombreuses banques européennes, ce qui limite leur capacité à financer l'économie;

Amendement

9. souligne que la reprise économique est en cours, mais qu'elle est encore fragile et modérée, que l'inflation demeure inférieure aux objectifs, que la dynamique du crédit manque toujours d'entrain dans de nombreux pays, ***tandis que les conditions de crédit différent toujours d'un pays européen à l'autre*** et que d'importants volumes de prêts non productifs pèsent sur les bilans de nombreuses banques européennes, ce qui limite leur capacité à financer l'économie;

Or. en

Amendement 126
Roberto Gualtieri

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. insiste sur la nécessité d'améliorer la capacité des banques à octroyer des prêts, en particulier aux PME, y compris en remédiant au problème des prêts non performants au niveau européen, notamment en facilitant la création de sociétés de gestion des actifs dans les pays où une telle mesure est jugée nécessaire;

Or. en

Amendement 127
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. souligne qu'une coordination efficace entre les politiques microprudentielles et macroprudentielles est essentielle, et insiste sur le fait que le MSU s'inscrit pleinement dans le cadre macroprudentiel de l'Union européenne et s'est vu attribuer les responsabilités macroprudentielles correspondantes, conjointement avec les autorités nationales compétentes et le conseil des gouverneurs de la BCE;

supprimé

Or. it

Amendement 128
Beatrix von Storch

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. souligne qu'une coordination efficace entre les politiques microprudentielles et macroprudentielles est essentielle, et insiste sur le fait que le MSU s'inscrit pleinement dans le cadre macroprudentiel de l'Union européenne et s'est vu attribuer les responsabilités macroprudentielles correspondantes, conjointement avec les autorités nationales compétentes et le conseil des gouverneurs de la BCE;

Amendement

10. souligne qu'une coordination efficace entre les politiques microprudentielles et macroprudentielles est essentielle, et insiste sur le fait que le MSU s'inscrit pleinement dans le cadre macroprudentiel de l'Union européenne et s'est vu attribuer les responsabilités macroprudentielles correspondantes, conjointement avec les autorités nationales compétentes et le conseil des gouverneurs de la BCE;
rappelle que la coordination doit se faire dans certaines limites en raison de la séparation, sur le plan organisationnel, des décisions en matière de politique monétaire;

Or. en

Amendement 129

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. souligne qu'une coordination efficace entre les politiques microprudentielles et macroprudentielles est essentielle, et insiste sur le fait que le MSU s'inscrit pleinement dans le cadre macroprudentiel de l'Union européenne et s'est vu attribuer les responsabilités macroprudentielles correspondantes, conjointement avec les autorités nationales compétentes et le conseil des gouverneurs de la BCE;

Amendement

10. souligne qu'une coordination efficace entre les politiques microprudentielles et macroprudentielles est essentielle, et insiste sur le fait que le MSU s'inscrit pleinement dans le cadre macroprudentiel de l'Union européenne et s'est vu attribuer les responsabilités macroprudentielles correspondantes, conjointement avec les autorités nationales compétentes et le conseil des gouverneurs de la BCE;
souligne que ces pouvoirs des autorités nationales compétentes et du MSU doivent s'accompagner d'une autorité macroprudentielle intersectorielle à l'échelle européenne, qui pourrait prendre la forme d'un CERS renforcé et plus indépendant, afin d'assurer la gestion des

*risques au niveau macroéconomique dans
l'intérêt de l'Europe en général;*

Or. en

Amendement 130
Jakob von Weizsäcker

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. est préoccupé par le fait que les exigences de fonds propres et les niveaux de fonds propres réels au sein de l'Union restent légèrement inférieurs à ceux établis dans d'autres juridictions importantes, ce qui compromet la résilience des banques, la stabilité systémique et la reprise économique durable;

Or. en

Amendement 131
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. se range à l'avis émis par des hauts responsables de la BCE selon lequel la politique macroprudentielle doit davantage chercher à empêcher l'apparition de fluctuations importantes dans le cycle financier, plutôt que de se contenter d'améliorer la résilience aux chocs lorsque lorsqu'ils surviennent; ajoute que, parallèlement aux mesures fondées sur les fonds propres et visant à améliorer la résilience des banques, les

instruments fondés sur les emprunteurs (tels que le ratio prêt/valeur ou le ratio d'endettement), qui se sont avérés plus efficaces pour limiter la croissance excessive du crédit et dont l'application peut également varier dans le temps, devraient gagner en importance et être correctement inscrits dans la législation européenne, ce qui n'est pas encore le cas actuellement; convient également qu'un ensemble d'instruments macroprudentiels plus large est nécessaire pour gérer les risques découlant du rôle accru du secteur bancaire parallèle dans l'intermédiation de crédit;

Or. en

Amendement 132

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. se félicite des recherches menées par la BCE pour définir la stabilité financière et demande que soient conçus d'urgence des outils tels que l'indice de risque systémique abordé dans la Revue de stabilité financière de novembre 2015 pour contrôler le risque systémique dans le cadre d'un ensemble d'instruments efficaces pour gérer ce risque;

Or. en

Amendement 133

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 10 quater (nouveau)

10 quater. salue la proposition de la Commission européenne visant à mettre en place une réforme structurelle des banques comme première mesure pour remédier aux risques systémiques significatifs qui subsistent dans le système bancaire européen, en particulier ceux résultant des interactions entre les activités bancaires axées sur l'économie réelle et les activités plus volatiles axées sur les marchés de capitaux; regrette que le Parlement européen ne soit pas encore parvenu à convenir d'une position commune et que le Conseil n'ait pas fait montre d'ambition concernant cette cause majeure d'instabilité financière;

Or. en

Amendement 134

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 10 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 quinquies. note que le secteur des assurances offre de plus en plus de services financiers initialement proposés par les banques; met en garde contre le fait que des conditions de concurrence inégales entre le secteur bancaire et celui des assurances pourraient donner lieu à un arbitrage réglementaire des règles prudentielles et en matière de protection des consommateurs; invite dès lors le Système européen de surveillance financière (SEFS) à définir d'urgence les domaines où le principe "à risque identique, règles identiques" ne s'applique pas pleinement et à prendre des mesures rapides pour corriger cette

situation;

Or. en

Amendement 135
Jakob von Weizsäcker

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. estime que l'accroissement et l'amélioration de la qualité des fonds propres des banques à l'échelle mondiale est une condition nécessaire pour mettre en place un système bancaire solide capable de soutenir l'économie, ainsi que pour éviter toute répétition des opérations de sauvetage massives observées pendant la crise;

Amendement

11. estime que l'accroissement et l'amélioration de la qualité des fonds propres des banques à l'échelle mondiale est une condition nécessaire pour mettre en place un système bancaire solide capable de soutenir l'économie, ainsi que pour éviter toute répétition des opérations de sauvetage massives observées pendant la crise; ***fait observer que, malgré les mesures réglementaires adoptées depuis la crise financière, les niveaux de fonds propres, en particulier de certaines des plus grandes banques, sont restés étonnamment bas;***

Or. en

Amendement 136
Beatrix von Storch

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. estime que l'accroissement et l'amélioration de la qualité des fonds propres des banques ***à l'échelle mondiale*** est une condition nécessaire pour mettre en place un système bancaire solide capable de soutenir l'économie, ainsi que pour éviter toute répétition des opérations de sauvetage ***massives observées pendant la***

Amendement

11. estime que l'accroissement et l'amélioration de la qualité des fonds propres des banques est une condition nécessaire pour mettre en place un système bancaire solide capable de soutenir l'économie, ainsi que pour éviter toute répétition des opérations de sauvetage ***financées par des fonds publics;***

crise;

Or. en

Amendement 137

Neena Gill

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. estime que l'accroissement et l'amélioration de la qualité des fonds propres des banques à l'échelle mondiale ***est une condition nécessaire*** pour mettre en place un système bancaire solide capable de soutenir l'économie, ainsi que pour éviter toute répétition des opérations de sauvetage massives observées pendant la crise;

Amendement

11. estime que l'accroissement et l'amélioration de la qualité des fonds propres des banques à l'échelle mondiale ***et une réduction de l'endettement des banques sont des conditions nécessaires*** pour mettre en place un système bancaire solide capable de soutenir l'économie, ainsi que pour éviter toute répétition des opérations de sauvetage massives observées pendant la crise;

Or. en

Amendement 138

Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. estime que l'accroissement et l'amélioration de la qualité des fonds propres des banques à l'échelle mondiale ***est une condition nécessaire*** pour mettre en place un système bancaire solide capable de soutenir l'économie, ainsi que pour éviter toute répétition des opérations de sauvetage massives observées pendant la crise;

Amendement

11. estime que l'accroissement et l'amélioration de la qualité des fonds propres des banques à l'échelle mondiale ***sont des conditions nécessaires mais non suffisantes*** pour mettre en place un système bancaire solide capable de soutenir l'économie, ainsi que pour éviter toute répétition des opérations de sauvetage massives observées pendant la crise;

Or. it

Amendement 139

Miguel Urbán Crespo, Rina Ronja Kari, Matt Carthy, Fabio De Masi, Paloma López Bermejo

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. estime que l'accroissement et l'amélioration de la qualité des fonds propres des banques à l'échelle mondiale **est une condition nécessaire** pour mettre en place un système bancaire solide capable de soutenir l'économie, ainsi que pour éviter toute répétition des opérations de sauvetage massives observées pendant la crise;

Amendement

11. estime que l'accroissement et l'amélioration de la qualité des fonds propres des banques à l'échelle mondiale **sont des conditions nécessaires** pour mettre en place un système bancaire solide capable de soutenir l'économie, ainsi que pour éviter toute répétition des opérations de sauvetage massives observées pendant la crise; **considère par conséquent que la proposition de la Commission relative à une union des marchés de capitaux et sa tentative de redynamiser la titrisation sont contre-productives, car elles contribuent à aggraver le risque systémique et la volatilité des conditions de financement;**

Or. en

Amendement 140

Sylvie Goulard, Philippe De Backer, Petr Ježek

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. estime que l'accroissement et l'amélioration de la qualité des fonds propres des banques à l'échelle mondiale **est une condition nécessaire** pour mettre en place un système bancaire solide capable de soutenir l'économie, ainsi que pour éviter toute répétition des opérations de sauvetage **massives** observées pendant la crise;

Amendement

11. estime que l'accroissement et l'amélioration de la qualité des fonds propres des banques à l'échelle mondiale **sont des conditions nécessaires** pour mettre en place un système bancaire solide capable de soutenir l'économie, ainsi que pour éviter toute répétition des opérations de sauvetage **significatives** observées pendant la crise; **souligne cependant que le développement de politiques de**

réglementation, de surveillance et d'autres types dans le secteur financier au niveau mondial [Conseil de stabilité financière (CSF), Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), etc.] doit poursuivre des objectifs clairement définis et ne doit pas servir de prétexte pour autoriser une concurrence déloyale, ni pour lutter spécifiquement contre un modèle de financement particulier utilisé dans une région du monde;

Or. en

Amendement 141

Renato Soru, Andrea Cozzolino, Isabella De Monte, Alessia Maria Mosca

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. note que la réforme structurelle du secteur bancaire, conçue pour réduire le risque systémique et remédier au problème des établissements "trop grands pour faire faillite", doit encore être mise en œuvre;

Or. en

Amendement 142

Renato Soru, Andrea Cozzolino, Isabella De Monte, Alessia Maria Mosca

Proposition de résolution

Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 ter. insiste sur la nécessité de poursuivre les efforts visant à rompre les liens entre le système bancaire traditionnel et le système bancaire parallèle, comme l'a proposé le groupe d'experts de haut niveau Liikanen;

Amendement 143
Pablo Zalba Bidegain

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. indique qu'une augmentation des exigences de fonds propres ***pourrait***, au-delà d'un certain seuil, ***inciter*** à court terme les banques ***à restreindre l'offre de crédit***; souhaite par conséquent une stabilisation globale du niveau de fonds propres;

Amendement

12. indique qu'une augmentation des exigences de fonds propres, au-delà d'un certain seuil, ***pèse*** à court terme ***sur la capacité d'allocation de crédit des*** banques; souhaite par conséquent une stabilisation ***et une évaluation*** globale du niveau de fonds propres;

Or. es

Amendement 144
Beatrix von Storch

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. indique qu'une augmentation des exigences de fonds propres ***pourrait***, au-delà d'un certain seuil, ***inciter*** à court terme les banques à restreindre l'offre de crédit; ***souhaite par conséquent une stabilisation globale du niveau de fonds propres***;

Amendement

12. indique qu'une augmentation des exigences de fonds propres ***pourrait***, au-delà d'un certain seuil, ***inciter*** à court terme les banques à restreindre l'offre de crédit;

Or. en

Amendement 145
Eva Paunova

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. **indique** qu'une augmentation des exigences de fonds propres pourrait, au-delà d'un certain seuil, inciter à court terme les banques à restreindre l'offre de crédit; souhaite par conséquent une stabilisation globale du niveau de fonds propres;

Amendement

12. **note** qu'une augmentation des exigences de fonds propres pourrait, au-delà d'un certain seuil, inciter à court terme les banques à restreindre l'offre de crédit; souhaite par conséquent une stabilisation globale du niveau de fonds propres; **souligne que l'interdépendance entre les exigences de fonds propres et l'offre de crédit n'est pas directe; invite la Commission à réaliser, en collaboration avec les autorités européennes de surveillance, une évaluation exhaustive dans ce domaine;**

Or. en

Amendement 146

Neena Gill

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. indique qu'une augmentation des exigences de fonds propres pourrait, au-delà d'un certain seuil, inciter à court terme les banques à restreindre l'offre de crédit; souhaite par conséquent une stabilisation globale du niveau **de** fonds propres;

Amendement

12. indique qu'une augmentation des exigences de fonds propres pourrait, au-delà d'un certain seuil, inciter à court terme les banques à restreindre l'offre de crédit; souhaite par conséquent une stabilisation globale du niveau **et de la qualité des** fonds propres;

Or. en

Amendement 147

Jakob von Weizsäcker, Paul Tang

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. indique *qu'une augmentation des exigences de fonds propres pourrait, au-delà d'un certain seuil, inciter à court terme les banques à restreindre l'offre de crédit*; souhaite par conséquent une *stabilisation globale du niveau de fonds propres*;

Amendement

12. indique *qu'il convient d'augmenter les exigences de fonds propres en réduisant les versements de dividendes et en levant de nouveaux fonds propres, au lieu de diminuer la taille des bilans en restreignant le crédit*; souhaite par conséquent une *introduction progressive, constante et en douceur d'exigences de fonds propres plus élevées, au minimum en ayant recours aux bénéfices non distribués*;

Or. en

Amendement 148

Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. indique *qu'une augmentation des exigences de fonds propres pourrait, au-delà d'un certain seuil, inciter à court terme les banques à restreindre l'offre de crédit*; souhaite par conséquent *une stabilisation globale du niveau de fonds propres*;

Amendement

12. indique *que des mesures supplémentaires en matière d'exigences de fonds propres pourraient inciter à court terme les banques à restreindre l'offre de crédit*; souhaite par conséquent *que la réglementation bancaire se concentre désormais sur les actifs financiers*;

Or. it

Amendement 149

Beatrix von Storch

au nom du groupe ECR

Bernd Lucke

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. indique qu'une augmentation des exigences de fonds propres *pourrait, au-delà d'un certain seuil, inciter à court terme les banques à restreindre l'offre de crédit; souhaite par conséquent* une stabilisation globale du *niveau de fonds propres*;

Amendement

12. indique qu'une augmentation *significative* des exigences de fonds propres *non fondés sur le risque mettra un terme aux subventions implicites prolongées de la prise de risque des secteurs bancaires par les contribuables et entraînera* une stabilisation globale du *secteur financier en atténuant ses risques systémiques*;

Or. en

Amendement 150
Elisa Ferreira

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. indique qu'une augmentation des exigences de fonds propres pourrait, au-delà d'un certain seuil, inciter à court terme les banques à restreindre l'offre de crédit; souhaite par conséquent une stabilisation globale du niveau de fonds propres;

Amendement

12. indique qu'une augmentation des exigences de fonds propres pourrait, au-delà d'un certain seuil, *avoir des conséquences non souhaitées et* inciter à court terme les banques à restreindre l'offre de crédit; souhaite par conséquent une stabilisation globale du niveau de fonds propres;

Or. en

Amendement 151
Miguel Urbán Crespo, Rina Ronja Kari, Matt Carthy, Fabio De Masi, Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. indique *qu'une augmentation des exigences* de fonds propres *pourrait, au-*

Amendement

12. indique *que les politiques d'austérité qui freinent l'investissement et la*

delà d'un certain seuil, inciter à court terme les banques à restreindre l'offre de crédit; souhaite par conséquent une stabilisation globale du niveau de fonds propres;

demande de crédit, ainsi que le manque de fonds propres et les prêts non performants qui grèvent les bilans des banques pourraient restreindre l'offre de crédit; souhaite par conséquent l'abandon des politiques d'austérité et la stabilisation globale du niveau de fonds propres;

Or. en

Amendement 152

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. indique *qu'une* augmentation des exigences de fonds propres pourrait, au-delà d'un certain seuil, inciter à court terme les banques à restreindre l'offre de crédit; *souhaite* par conséquent *une stabilisation globale du niveau* de fonds propres;

Amendement

12. indique *que, si une* augmentation des exigences de fonds propres pourrait, au-delà d'un certain seuil, inciter à court terme les banques à restreindre l'offre de crédit, *des fonds propres plus élevés et de meilleure qualité sont néanmoins essentiels pour garantir la stabilité de l'offre de crédit à long terme; déplore* par conséquent *le fait que les banques de l'Union n'aient pas été obligées de reconnaître leurs pertes et de lever des fonds propres pour les remplacer, ni de respecter beaucoup plus tôt des normes plus strictes en matière* de fonds propres, *comme c'était le cas aux États-Unis, car cela aurait permis de rétablir leur capacité de prêt aujourd'hui;*

Or. en

Amendement 153

Pervenche Berès

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. indique qu'une augmentation des exigences de fonds propres pourrait, au-delà d'un certain seuil, inciter à court terme les banques à restreindre l'offre de crédit; souhaite par conséquent une stabilisation globale du niveau de fonds propres;

Amendement

12. indique qu'une augmentation des exigences de fonds propres pourrait, au-delà d'un certain seuil, inciter à court terme les banques à restreindre l'offre de crédit; souhaite par conséquent une stabilisation globale du niveau de fonds propres; ***insiste sur la nécessité d'effectuer des analyses d'impact approfondies sur les exigences de fonds propres inscrites dans la législation actuelle et future, notamment en vue d'étudier leurs conséquences en ce qui concerne les conditions de financement de l'économie réelle;***

Or. en

Amendement 154
Jakob von Weizsäcker

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement 155
Beatrix von Storch

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Amendement

12 bis. insiste sur la nécessité de briser le cercle vicieux qui existe entre les banques et les États; propose de commencer à instaurer, de manière progressive et réfléchie, des règles concernant les grands risques pour les dettes souveraines, parallèlement à l'introduction d'un système européen de garantie des dépôts;

Or. en

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. accueille favorablement les remarques du président du MSU invitant à plus de prudence dans le traitement des obligations d'État en ce qui concerne les exigences de fonds propres et instaurant des limites pour les grands risques;

Or. en

Amendement 156

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. prend acte de la nécessité de définir des principes fondamentaux pour un cadre de surveillance efficace sur lesquels il n'y a pas encore de position claire du MSU:

- la stabilité financière – comment la définir et comment la mesurer;

- quel volume de fonds propres les banques devraient avoir dans des conditions "normales";

- la diversification et la combinaison optimale des fonds propres;

- quel rôle peut être joué par d'autres exigences prudentielles;

- quelle est l'interaction entre les exigences de liquidité et de fonds propres;

- dans quelle sous-entité de groupe bancaire les fonds propres et la liquidité devraient se situer;

Or. en

Amendement 157
Jakob von Weizsäcker

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. estime que la **stabilisation du cadre** de surveillance et de réglementation **constitue** un élément important pour restaurer la confiance des investisseurs, éliminer les incertitudes relatives aux mesures de réglementation et de surveillance et soutenir la croissance et la stabilité financière;

Amendement

13. estime que la **convergence ascendante et l'harmonisation des cadres** de surveillance et de réglementation **constituent** un élément important pour restaurer la confiance des investisseurs, éliminer les incertitudes relatives aux mesures de réglementation et de surveillance et soutenir la croissance et la stabilité financière;

Or. en

Amendement 158
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. estime que la stabilisation du cadre de surveillance et de réglementation constitue un élément important pour restaurer la confiance des **investisseurs**, éliminer les incertitudes relatives aux mesures de réglementation et de surveillance et soutenir la croissance et la stabilité financière;

Amendement

13. estime que la stabilisation du cadre de surveillance et de réglementation constitue un élément important pour restaurer la confiance des **épargnants**, éliminer les incertitudes relatives aux mesures de réglementation et de surveillance et soutenir la croissance et la stabilité financière, **mais estime également que l'option choisie, le MSU, ne constitue pas la bonne réponse au problème;**

Or. it

Amendement 159
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. estime que la stabilisation du cadre de surveillance et de réglementation constitue un élément important pour restaurer la confiance des investisseurs, éliminer les incertitudes relatives aux mesures de réglementation et de surveillance et soutenir la croissance et la stabilité financière;

Amendement

13. estime que la stabilisation du cadre de surveillance et de réglementation constitue un élément important pour restaurer la confiance des investisseurs, éliminer les incertitudes relatives aux mesures de réglementation et de surveillance et soutenir la croissance et la stabilité financière; ***demande une simplification de la réglementation existante à court terme et l'instauration, à moyen terme, d'un règlement européen intégré sur la réglementation financière et les droits des consommateurs pour remplacer la législation actuellement en vigueur, qui est complexe, lourde et cloisonnée; insiste sur la nécessité de réformer le MSU pour garantir l'indépendance de la surveillance et de la politique monétaire, afin d'empêcher tout conflit d'intérêts;***

Or. en

Amendement 160
Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

13 bis. souligne que pour les banques, dans les États membres confrontés à des difficultés financières, la transformation de la dette de fourniture de liquidités d'urgence en d'autres formes de dette à long terme pourrait permettre de rétablir la confiance et la stabilité financière, en particulier lorsque ces banques ont obtenu de bons résultats en matière de mise en œuvre;

Or. en

Amendement 161
Jakob von Weizsäcker

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. se félicite de l'élaboration d'une méthodologie commune pour le cycle 2015 du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP); note qu'en raison notamment de la mise en place rapide du MSU, de nombreux aspects de cette méthodologie ont été finalisés alors que le cycle du SREP était déjà en cours, et estime qu'afin d'améliorer la solidité des résultats et la cohérence entre les profils de risque et les niveaux des fonds propres des banques, il conviendrait d'apporter de nouvelles améliorations au processus conduisant à l'approbation de l'évaluation commune des risques;

Amendement

14. se félicite de l'élaboration d'une méthodologie commune pour le cycle 2015 du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP); note qu'en raison notamment de la mise en place rapide du MSU, de nombreux aspects de cette méthodologie ont été finalisés alors que le cycle du SREP était déjà en cours, et estime qu'afin d'améliorer la solidité des résultats et la cohérence entre les profils de risque et les niveaux des fonds propres des banques, il conviendrait d'apporter de nouvelles améliorations au processus conduisant à l'approbation de l'évaluation commune des risques; ***souligne que les simulations de crise doivent tenir compte des éventuels effets de second tour pour être efficaces et fiables;***

Or. en

Amendement 162
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. se félicite de l'élaboration d'une méthodologie commune pour le cycle 2015 du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP); note qu'en raison notamment de la mise en place rapide du MSU, de nombreux aspects de cette méthodologie ont été finalisés alors que le

Amendement

14. se félicite de l'élaboration d'une méthodologie commune pour le cycle 2015 du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP); note qu'en raison notamment de la mise en place rapide du MSU, de nombreux aspects de cette méthodologie ont été finalisés alors que le

cycle du SREP était déjà en cours, et estime qu'afin d'améliorer la solidité des résultats et la cohérence entre les profils de risque et les niveaux des fonds propres des banques, il conviendrait d'apporter de nouvelles améliorations au processus conduisant à l'approbation *de* l'évaluation *commune* des risques;

cycle du SREP était déjà en cours, et estime qu'afin d'améliorer la solidité des résultats et la cohérence entre les profils de risque et les niveaux des fonds propres des banques, il conviendrait d'apporter de nouvelles améliorations au processus conduisant à l'approbation *des normes de surveillance communes pour* l'évaluation des risques;

Or. en

Amendement 163

Sylvie Goulard, Philippe De Backer, Petr Ježek

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. se félicite de l'élaboration d'une méthodologie commune pour le cycle 2015 du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP); note qu'en raison notamment de la mise en place rapide du MSU, de nombreux aspects de cette méthodologie ont été finalisés alors que le cycle du SREP était déjà en cours, et estime qu'afin d'améliorer la solidité des résultats et la cohérence entre les profils de risque et les niveaux des fonds propres des banques, il conviendrait d'apporter de nouvelles améliorations au processus conduisant à l'approbation de l'évaluation commune des risques;

Amendement

14. se félicite de l'élaboration d'une méthodologie commune pour le cycle 2015 du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP); note qu'en raison notamment de la mise en place rapide du MSU, de nombreux aspects de cette méthodologie ont été finalisés alors que le cycle du SREP était déjà en cours, et estime qu'afin d'améliorer la solidité des résultats et la cohérence entre les profils de risque et les niveaux des fonds propres des banques, il conviendrait d'apporter de nouvelles améliorations au processus conduisant à l'approbation de l'évaluation commune des risques; **salue la volonté du MSU de mener des travaux sur la gouvernance des banques, en particulier sur la gestion des risques, l'appétence pour le risque et les risques informatiques;**

Or. en

Amendement 164

Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. insiste sur le fait que le manque de clarté de la législation sur la hiérarchie entre le deuxième pilier et les coussins de fonds propres pour ce qui est du montant maximal distribuable et d'autres sanctions n'empêche pas le MSU d'utiliser une marge de flexibilité afin d'éviter des solutions trop rigides qui pourraient avoir des effets négatifs sur le marché des obligations AT1 et sur la neutralité concurrentielle avec d'autres territoires;

Amendement

supprimé

Or. it

Amendement 165

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. insiste sur le fait que le manque de clarté de la législation sur la hiérarchie entre le deuxième pilier et les coussins de fonds propres pour ce qui est du montant maximal distribuable et d'autres sanctions n'empêche pas le MSU d'utiliser une marge de flexibilité afin d'éviter des solutions trop rigides qui pourraient avoir des effets négatifs sur le marché des obligations AT1 et sur la neutralité concurrentielle avec d'autres territoires;

Amendement

15. insiste sur le fait que le manque de clarté de la législation sur la hiérarchie entre le deuxième pilier et les coussins de fonds propres pour ce qui est du montant maximal distribuable et d'autres sanctions n'empêche pas le MSU d'utiliser une marge de flexibilité afin d'éviter des solutions trop rigides qui pourraient avoir des effets négatifs sur le marché des obligations AT1 et sur la neutralité concurrentielle avec d'autres territoires; ***estime que toutes les exigences de fonds propres, qu'elles découlent du 1^{er} pilier, du 2^e pilier ou d'exercices de simulation de crise, devraient être prises en considération pour déterminer le montant maximal distribuable;***

Amendement 166
Beatrix von Storch

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. estime que l'homogénéisation des pratiques et des normes de surveillance au sein de la zone euro est un objectif clé pour le MSU, qui permettra de garantir des conditions de concurrence réellement équitables; se félicite, dans ce contexte, de l'accord sur une mise en œuvre unique des options et marges d'appréciation nationales dans la zone euro; estime que cette mise en œuvre unique ***nécessite une approche progressive et*** devrait viser à éliminer toutes les entraves et segmentations existantes; se tient prêt à coopérer sur le plan législatif afin de renforcer ***encore*** l'harmonisation en matière de réglementation et de surveillance;

Amendement

16. estime que l'homogénéisation des pratiques et des normes de surveillance au sein de la zone euro est un objectif clé pour le MSU, qui permettra de garantir des conditions de concurrence réellement équitables; se félicite, dans ce contexte, de l'accord sur une mise en œuvre unique des options et marges d'appréciation nationales dans la zone euro; estime que cette mise en œuvre unique devrait viser à éliminer toutes les entraves et segmentations existantes; se tient prêt à coopérer sur le plan législatif afin de renforcer l'harmonisation en matière de réglementation et de surveillance;

Amendement 167
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. estime que l'homogénéisation des pratiques et des normes de surveillance ***au sein de la zone euro*** est un objectif clé pour le MSU, qui permettra de garantir des conditions de concurrence réellement équitables; ***se félicite, dans ce contexte, de l'accord sur une mise en œuvre unique des options et marges d'appréciation***

Amendement

16. estime que l'homogénéisation des pratiques et des normes de surveillance est un objectif clé pour le MSU, qui permettra de garantir des conditions de concurrence réellement équitables; estime que cette mise en œuvre unique nécessite une approche progressive et devrait viser à éliminer toutes les entraves et

nationales dans la zone euro; estime que cette mise en œuvre unique nécessite une approche progressive et devrait viser à éliminer toutes les entraves et segmentations existantes; se tient prêt à coopérer sur le plan législatif afin de renforcer encore l'harmonisation en matière de réglementation et de surveillance;

segmentations existantes; se tient prêt à coopérer sur le plan législatif afin de renforcer encore l'harmonisation en matière de réglementation et de surveillance;

Or. it

Amendement 168

Sven Giegold

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. estime que **l'homogénéisation** des pratiques et des normes de surveillance au sein de la zone euro est un objectif clé pour le MSU, qui permettra de garantir des conditions de concurrence réellement équitables; se félicite, dans ce contexte, de l'accord sur une mise en œuvre unique des options et marges d'appréciation nationales dans la zone euro; estime que cette mise en œuvre unique nécessite une approche progressive et devrait viser à éliminer toutes les entraves et segmentations existantes; se tient prêt à coopérer sur le plan législatif afin de renforcer encore l'harmonisation en matière de réglementation et de surveillance;

Amendement

16. estime que **la cohérence** des pratiques et des normes de surveillance au sein de la zone euro est un objectif clé pour le MSU, qui permettra de garantir des conditions de concurrence réellement équitables; se félicite, dans ce contexte, de l'accord sur une mise en œuvre unique des options et marges d'appréciation nationales dans la zone euro; **demande que soit immédiatement réduit le nombre d'options et de marges d'appréciation nationales;** estime que cette mise en œuvre unique nécessite une approche progressive et devrait viser à éliminer toutes les entraves et segmentations existantes; se tient prêt à coopérer sur le plan législatif afin de renforcer encore l'harmonisation en matière de réglementation et de surveillance;

Or. en

Amendement 169

Sylvie Goulard, Philippe De Backer, Petr Ježek

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. estime que l'homogénéisation des pratiques et des normes de surveillance au sein de la zone euro est un objectif clé pour le MSU, qui permettra de garantir des conditions de concurrence réellement équitables; se félicite, dans ce contexte, de l'accord sur une mise en œuvre unique des options et marges d'appréciation nationales dans la zone euro; estime que cette mise en œuvre unique nécessite une approche progressive et devrait viser à éliminer toutes les entraves et segmentations existantes; se tient prêt à coopérer sur le plan législatif afin de renforcer encore l'harmonisation en matière de réglementation et de surveillance;

Amendement

16. estime que l'homogénéisation des pratiques et des normes de surveillance au sein de la zone euro est un objectif clé pour le MSU, qui permettra de garantir des conditions de concurrence réellement équitables; se félicite, dans ce contexte, de l'accord sur une mise en œuvre unique des options et marges d'appréciation nationales dans la zone euro; estime que cette mise en œuvre unique nécessite une approche progressive et devrait viser à éliminer toutes les entraves et segmentations existantes; se tient prêt à coopérer sur le plan législatif afin de renforcer encore l'harmonisation en matière de réglementation et de surveillance; ***prie instamment la Commission d'utiliser des règlements, applicables directement et à tous dans toute l'Union, comme instrument législatif pour assurer une mise en œuvre harmonisée dans toute l'Union européenne et l'union bancaire, au lieu d'avoir recours à des directives;***

Or. en

Amendement 170
Tom Vandenkendelaere

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. estime que l'homogénéisation des pratiques et des normes de surveillance au sein de la zone euro est un objectif clé pour le MSU, qui ***permettra de garantir des conditions de concurrence réellement équitables***; se félicite, dans ce contexte, de l'accord sur une mise en œuvre unique des options et marges d'appréciation nationales

Amendement

16. estime que l'homogénéisation des pratiques et des normes de surveillance au sein de la zone euro est un objectif clé pour le MSU, qui ***devrait toutefois aller de pair avec l'achèvement des deux autres piliers de l'union bancaire***; se félicite, dans ce contexte, de l'accord sur une mise en œuvre unique des options et marges d'appréciation

dans la zone euro; estime que cette mise en œuvre unique nécessite une approche progressive et devrait viser à éliminer toutes les entraves et segmentations existantes; se tient prêt à coopérer sur le plan législatif afin de renforcer encore l'harmonisation en matière de réglementation et de surveillance;

nationales dans la zone euro; estime que cette mise en œuvre unique nécessite une approche progressive et devrait viser à éliminer toutes les entraves et segmentations existantes; se tient prêt à coopérer sur le plan législatif afin de renforcer encore l'harmonisation en matière de réglementation et de surveillance;

Or. en

Amendement 171
Isabella De Monte

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. se félicite de l'initiative de la BCE d'entreprendre un examen des options et marges d'appréciation en vue d'harmoniser les pratiques de surveillance; recommande à cet égard:

a) d'autoriser les établissements à ne pas inclure dans les fonds propres des gains ou pertes non réalisés qui sont liés à des expositions sur les administrations centrales classées dans la catégorie "disponibles à la vente" , dans les cas où un tel traitement a été appliqué avant le 1^{er} janvier 2014, conformément à l'article 467 du règlement (UE) 575/2013; ce traitement sera appliqué jusqu'à ce que la Commission ait adopté un règlement sur la base du règlement (CE) n° 1606/2002 qui approuve la norme internationale d'information financière remplaçant l'IAS 39;

b) d'examiner la proposition sur les exemptions relatives au ratio de couverture des besoins de liquidité au niveau transfrontalier conformément à l'article 8 du règlement (UE) 575/2013;

c) d'exercer l'option visée à l'article 113, paragraphe 6, du

règlement (UE) 575/2013, qui autorise l'exemption de la pondération des expositions au sein d'un groupe pour les groupes bancaires relevant d'une seule autorité de surveillance;

d) de maintenir l'autorisation de ne pas déduire les participations dans des entreprises d'assurance jusqu'en décembre 2022, conformément à l'article 471 du règlement (UE) 575/2013;

e) d'autoriser la non-déduction des actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs pour les trois prochains exercices budgétaires, conformément à l'article 478 du règlement (UE) 575/2013;

Or. en

Amendement 172
Roberto Gualtieri

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. souligne que le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (règlement et directive sur les exigences de fonds propres, collectivement désignés "CRR/CRDIV") ont été adoptés par les colégislateurs avant l'établissement du mécanisme de surveillance unique; encourage la Commission à formuler une proposition pour une adaptation technique des CRR/CRDIV en vue de les

aligner sur le cadre de l'union bancaire;

Or. en

Amendement 173

Renato Soru, Andrea Cozzolino, Isabella De Monte, Alessia Maria Mosca

Proposition de résolution

Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. insiste sur l'importance d'instaurer des conditions de concurrence équitables sur le marché unique et invite par conséquent à déployer des efforts constants en vue de concrétiser le règlement uniforme, en supprimant les options et marges d'appréciation nationales; ajoute que cette suppression devrait en premier lieu garantir l'établissement d'un ensemble de règles communes et d'une convergence de la surveillance entre les États membres de l'Union et l'union bancaire et, au sein de cette dernière, entre les banques qui sont directement contrôlées par la BCE et celles qui ne le sont pas; souligne en outre que les options et marges d'appréciation nationales attribuées aux États membres empêchent la BCE d'élaborer une approche de surveillance unique et cohérente au sein de l'union bancaire et devraient donc être supprimées à l'avenir;

Or. en

Amendement 174

Renato Soru, Andrea Cozzolino, Isabella De Monte, Alessia Maria Mosca

Proposition de résolution

Paragraphe 16 ter (nouveau)

16 ter. demande à la BCE, afin de s'assurer que les situations et les rapports juridiques régis par la législation européenne restent prévisibles, d'accorder une grande importance au principe de protection de la confiance légitime en respectant et en ne révoquant pas les accords transitoires sur lesquels les banques se sont appuyées de bonne foi pour définir leur stratégie en matière de fonds propres; ajoute que, dans ce contexte, le maintien de la non-application de l'évaluation de la juste valeur des gains ou pertes non réalisés qui sont liés à des expositions sur les administrations centrales classées dans la catégorie "disponibles à la vente" revêt une importance capitale; souligne que le fait de soumettre obligatoirement ces expositions à l'évaluation de la juste valeur (aux fins du calcul des exigences de fonds propres) non seulement renforce le lien entre les banques et les États, mais pourrait également engendrer une volatilité des fonds propres;

Or. en

Amendement 175

Renato Soru, Andrea Cozzolino, Isabella De Monte, Alessia Maria Mosca

Proposition de résolution

Paragraphe 16 quater (nouveau)

16 quater. rappelle que le règlement (UE) n° 575/2013 garantit des conditions de concurrence équitables entre les établissements en conglomérat et les établissements non rassemblés en conglomérat, qui détiennent des participations dans des entreprises d'assurance; souligne que la réduction de

la période transitoire pour l'exemption de la déduction des participations dans des entreprises d'assurance des éléments de fonds propres de base de catégorie 1, conformément à l'article 471 du règlement (UE) n° 575/2013, combinée à la confirmation de l'exemption prévue à l'article 49, compromettrait ces conditions de concurrence équitables, en profitant aux entités qui font partie de conglomérats financiers au détriment des autres établissements; rappelle que la réduction de la période transitoire ne peut en aucun cas être établie par des réglementations émanant d'une autorité de surveillance;

Or. en

Amendement 176

Renato Soru, Andrea Cozzolino, Isabella De Monte, Alessia Maria Mosca

Proposition de résolution

Paragraphe 16 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 quinquies. estime en outre qu'une telle modification de l'article 471 du règlement (UE) n° 575/2013 aurait des effets négatifs sur la "confiance légitime" des entités surveillées, qui ont déjà défini et ciblé leurs exigences de fonds propres en se fondant sur la législation actuelle;

Or. en

Amendement 177

Neena Gill

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. souligne l'importance du travail entrepris en ce qui concerne l'homogénéisation du calcul des actifs pondérés en fonction des risques, qui est essentielle à des fins de comparaison, et la révision des modèles internes utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres applicables aux banques, et considère que la réalisation de progrès dans ce domaine, pour tous les portefeuilles, est indispensable pour préserver l'efficacité et la crédibilité de la surveillance bancaire au sein de la zone euro;

Amendement

17. souligne l'importance du travail entrepris en ce qui concerne l'homogénéisation du calcul des actifs pondérés en fonction des risques, qui est essentielle à des fins de comparaison, et la révision des modèles internes utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres applicables aux banques, et considère que la réalisation de progrès *rapides* dans ce domaine, pour tous les portefeuilles, est indispensable pour préserver l'efficacité et la crédibilité de la surveillance bancaire au sein de la zone euro;

Or. en

Amendement 178

Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. **souligne l'importance du** travail entrepris en ce qui concerne l'homogénéisation du calcul des actifs pondérés en fonction des risques, qui est essentielle à des fins de comparaison, et la révision des modèles internes utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres applicables aux banques, et considère que la réalisation de progrès dans ce domaine, pour tous les portefeuilles, est indispensable pour préserver l'efficacité et la crédibilité de la surveillance bancaire au sein de la zone euro;

Amendement

17. **considère comme insuffisant le** travail entrepris **jusqu'à présent** en ce qui concerne l'homogénéisation du calcul des actifs pondérés en fonction des risques, qui est essentielle à des fins de comparaison, et la révision des modèles internes utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres applicables aux banques, et considère que la réalisation de progrès dans ce domaine, pour tous les portefeuilles, est indispensable pour préserver l'efficacité et la crédibilité de la surveillance bancaire au sein de la zone euro;

Or. it

Amendement 179

Miguel Urbán Crespo, Rina Ronja Kari, Matt Carthy, Fabio De Masi, Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. souligne l'importance du travail entrepris en ce qui concerne l'homogénéisation du calcul des actifs pondérés en fonction des risques, qui est essentielle à des fins de comparaison, et la révision des modèles internes utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres applicables aux banques, et considère que la réalisation de progrès dans ce domaine, pour tous les portefeuilles, est indispensable pour préserver l'efficacité et la crédibilité de la surveillance bancaire au sein de la zone euro;

Amendement

17. souligne l'importance du travail entrepris en ce qui concerne l'homogénéisation du calcul des actifs pondérés en fonction des risques, qui est essentielle à des fins de comparaison, et la révision des modèles internes utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres applicables aux banques, et considère que la réalisation de progrès dans ce domaine, pour tous les portefeuilles, est indispensable pour préserver l'efficacité et la crédibilité de la surveillance bancaire au sein de la zone euro; ***demande des évaluations régulières de l'application des exigences de fonds propres, afin d'éviter toute lacune dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques;***

Or. en

Amendement 180
Sven Giegold
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. souligne l'importance du travail entrepris en ce qui concerne ***l'homogénéisation*** du calcul des actifs pondérés en fonction des risques, qui est essentielle ***à des fins de comparaison***, et la révision des modèles internes utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres applicables aux banques, et considère que la réalisation de progrès dans ce domaine, pour tous les portefeuilles, est indispensable pour préserver l'efficacité et la crédibilité de la surveillance bancaire au

Amendement

17. souligne l'importance du travail entrepris en ce qui concerne ***la comparabilité*** du calcul des actifs pondérés en fonction des risques qui est essentielle ***pour l'analyse comparative*** et la révision des modèles internes utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres applicables aux banques, et considère que la réalisation de progrès dans ce domaine, pour tous les portefeuilles, est indispensable pour préserver l'efficacité et la crédibilité de la surveillance bancaire au sein de la zone

sein de la zone euro;

euro, afin de promouvoir de bonnes pratiques dans les modèles de marché et de risque de crédit et d'améliorer la pertinence des approches traditionnelles de ce type de risques; demande que des efforts soient déployés pour aligner les modèles de risque et de tarification internes des banques sur les modèles d'exigences de fonds propres réglementaires; réaffirme la neutralité de la surveillance bancaire en ce qui concerne la comptabilité conformément au considérant 39 du règlement du Conseil (UE) n° 1024/2013 ("règlement MSU"); invite dès lors la BCE à ne pas demander aux établissements de fournir des données ne pouvant être obtenues à partir de leurs cadres comptables respectifs qui leur sont applicables conformément à d'autres dispositions du droit de l'Union et des législations nationales;

Or. en